

BILAN du dispositif de « Communication, éducation, sensibilisation et participation » 2012- 2014 (CESP), partagé avec le Groupe national des milieux humides

Établi par

Pierre CAESSTEKER

Chargé de mission zones et milieux humides Onema

-

Grégoire MACQUERON

Chargé de mission milieux humides SNPN

-

Ghislaine FERRERE

Chargée de mission milieux humides MEDDE

Version 1 Juin 2015

Version 2 début août 2015

Version 3 mi-septembre 2015

- La rédaction du présent rapport a été conduite conformément au mandat donné au groupe thématique CESP par le MEDDE dans le cadre de la mise en œuvre du 3ème Plan d'action en faveur des milieux humides, et fait état d'un bilan partagé au sein du Groupe national pour les milieux humides.

Date du rapport : Octobre 2015

Titre : Bilan du dispositif de « Communication, éducation, sensibilisation et participation » 2012-2014 (CESP)

Commanditaire : Direction de l'eau et de la biodiversité

Date de la commande : 12 février 2015

Auteurs du rapport : Pierre CAESSTEKER – Onema, Grégoire MACQUERON – SNPN, Ghislaine FERRERE – DEB/EN4, MEDDE

Coordonnateurs du groupe : Pierre CAESSTEKER – Onema, Grégoire MACQUERON – SNPN

Membres du groupe thématique CESP :

- Dominique ARIBERT – LPO
- Sofie AUBLIN – Réseau Éducagri
- Emeline BENTZ – Fondation Nicolas Hulot
- Olivier BLANC – Réseau école et nature
- Romain BOUILLON – Office français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe
- Magali BOUTIN – Union nationale des centres permanents d'initiatives à l'environnement
- Alain BRONDEAU – Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres
- Jean Michel CARDON – Onema
- Fabien CHENEL – Association Fête de la Nature
- Dominique CHERIERE – Fédération nationale des Conservatoires d'espace naturels
- Florence CLAP – Comité français de l'UICN
- Bastien COIC – Association Ramsar-France
- Dominique DALBIN – Réseau gestion et protection de l'eau (Rés'eau)
- Gilbert FAURY – Association des professeurs de biologie et géologie
- Marine FERRAGUT – Réseau école et nature
- Ghislaine FERRERE, MEDDE - DEB/EN4
- Estelle GAVARD – Agence de l'eau Seine-Normandie
- Xavier GAYTE – GIP ATEN
- Carine GENTY, MEDDE - DICOM
- Cécile HANIER – Écomaires
- Jean JALBERT – Fondation Tour du Valat
- Caroline JOIGNEAU-GUESNON – Union nationale des centres permanents d'initiatives à l'environnement
- Michelle JOUHANEAU MEDDE – CGDD/DDD3
- Virginie MAUCLERT – Fondation Tour du Valat
- Anne MERCIER MEDDE – CGDD/DDD3

- Gilbert MIOSSEC – Forum des marais atlantiques
- Francis MULLER – Fédération national des Conservatoires d'espace naturels
- Christian PELTIER – Rés'eau
- Alain PIBOT – Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres
- Céline PIQUIER – Onema
- Ophélie RICCI-ALLOITTEAU – MNHN (Vigie Nature)
- Emmanuel THEBAUD – Vet'el
- Jean-Pierre THIBAUT, MEDDE - CGEDD
- Florence THINZILAL – Association française des Établissements publics et territoriaux de bassin
- Jean-Luc TOULLEC – Réseau
- Marie WINDSTEIN – Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres

Nombre de pages du rapport (sans les annexes) : 72.

Sommaire

| | |
|--|----|
| RÉSUMÉ | 7 |
| INTRODUCTION | 8 |
| 1. LE DISPOSITIF CESP-ZONES HUMIDES | 9 |
| 1.1 Organisation autour de trois axes majeurs | 9 |
| BILAN | 11 |
| 1.2. Pilotage et mise en œuvre | 11 |
| BILAN | 15 |
| 1.2.3. Treize actions phares..... | 15 |
| BILAN | 16 |
| 2. L'ANALYSE PAR ACTIONS | 18 |
| 2.1. Mettre en place un suivi évaluation de la stratégie de CESP..... | 21 |
| 2.1.1. Échelle d'action et partenariats | 21 |
| 2.1.2. Niveau d'investissements | 21 |
| 2.1.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 22 |
| 2.1.4 Tâches et livrables réalisés | 22 |
| BILAN | 23 |
| 2.2 Conforter le réseau des Pôles-relais | 25 |
| 2.2.1. Échelle d'action et partenariats | 25 |
| 2.2.2. Niveau d'investissements | 25 |
| 2.2.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 26 |
| 2.2.4. Tâches et livrables réalisés | 26 |
| BILAN | 27 |
| 2.3. Mettre en place un observatoire national sur les zones humides | 29 |
| 2.3.1. Échelle d'action et partenariats..... | 29 |
| 2.3.2. Niveau d'investissements | 29 |
| 2.3.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 29 |
| 2.3.4 Tâches et livrables réalisés | 30 |
| BILAN | 31 |
| 2.4. Établir les modalités de conduite de la mission d'animation grand public menée en partenariat avec une association | 33 |
| 2.4.1. Échelle d'action et partenariats..... | 33 |
| 2.4.2. Niveau d'investissements | 33 |
| 2.4.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 34 |
| 2.4.4 Tâches et livrables réalisés | 34 |

| | |
|---|----|
| BILAN | 35 |
| 2.5. Renforcer la sensibilisation des élus | 37 |
| 2.5.1. Échelle d'action et partenariats | 37 |
| 2.5.2. Niveau d'investissements | 37 |
| 2.5.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 38 |
| 2.5.4 Tâches et livrables réalisés | 38 |
| BILAN | 40 |
| 2.6. Organiser l'animation territoriale des réseaux et la mise en synergie des actions entre acteurs de la préservation des zones humides et acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable | 42 |
| 2.6.1. Échelle d'action et partenariats | 42 |
| 2.6.3. Niveau d'investissements | 42 |
| 2.6.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 43 |
| 2.6.4 Tâches et livrables réalisés | 43 |
| BILAN | 46 |
| 2.7. Organiser et développer la formation sur les zones humides | 48 |
| 2.7.1. Échelle d'action et partenariats | 48 |
| 2.7.2. Niveau d'investissements | 48 |
| 2.7.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 49 |
| 2.7.5 Tâches et livrables réalisés | 49 |
| BILAN | 49 |
| 2.8. Améliorer de manière partenariale l'accessibilité du Portail national pour les zones humides et enrichir/consolider son contenu | 51 |
| 2.8.1. Échelle d'action et partenariats | 51 |
| 2.8.2. Investissements | 51 |
| 2.8.3. Groupes cibles (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 51 |
| 2.8.4 Tâches et livrables réalisés | 52 |
| BILAN | 52 |
| 2.9. Veiller à une coordination interministérielle efficace pour une prise en compte adéquate du sujet des zones humides dans l'ensemble des stratégies concernées | 54 |
| 2.9.1. Échelle d'action et partenariats | 54 |
| 2.9.2. Niveau d'investissements | 54 |
| 2.9.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 54 |
| 2.9.4 Tâches et livrables réalisés | 55 |
| BILAN | 55 |
| 2.10. Affirmer l'importance du sujet des zones humides dans les concertations animées par les structures porteuses des SAGE et par les MISE(N) | 56 |

| | |
|--|----|
| 2.10.1. Échelle d'action et partenariats..... | 56 |
| 2.10.2. Niveau d'investissements | 56 |
| 2.10.3. Groupes cibles (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 56 |
| 2.10.4 Tâches et livrables réalisés | 57 |
| BILAN | 58 |
| 2.11. Mettre à disposition les connaissances issues des activités de recherche & développement | 59 |
| 2.11.1. Échelle d'action et partenariats..... | 59 |
| 2.11.2. Niveau d'investissements | 59 |
| 2.11.3. Groupes visés (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 59 |
| 2.11.4 Tâches et livrables réalisés | 60 |
| BILAN | 61 |
| 2.12. Mobiliser les acteurs du tourisme pour la structuration d'offres touristiques locales autour des zones humides et leur promotion au niveau national..... | 62 |
| 2.12.1. Échelle d'action et partenariats..... | 62 |
| 2.12.2. Niveau d'investissements | 62 |
| 2.12.3. Groupes cibles (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 62 |
| 2.12.4 Tâches et livrables réalisés | 63 |
| BILAN | 64 |
| 2.13. S'appuyer sur les études existantes pour ajuster les messages à destination du grand public..... | 65 |
| 2.13.1. Échelle d'action et partenariats..... | 65 |
| 2.13.2. Niveau d'investissements | 65 |
| 2.13.3. Groupes cibles (comme défini dans CESP 2012-2014)..... | 66 |
| 2.13.4 Tâches et livrables réalisés | 66 |
| BILAN | 67 |
| 3. CONCLUSION..... | 68 |
| 4. ANNEXES | 73 |

RÉSUMÉ

Le dispositif de CESP 2012-2014

La commande passée au groupe thématique CESP avait pour objet de faire le bilan de la mise en œuvre du dispositif national de Communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) défini pour les années 2012-2014.

Ce bilan porte sur la réalisation des 13 actions prévues dans le dispositif, et cherche à dégager les points forts et faibles qui en ressortent et qui pourront aider à l'élaboration du futur programme de CESP qui doit être défini pour la période 2016-2024, avec l'objectif notamment de transformer les freins rencontrés en opportunités pour l'action.

Ce bilan a été soumis au Groupe national pour les milieux humides (GNMH)¹, qui l'a validé.

¹ Cf. Annexe 4 : Les membres du groupe national pour les milieux humides.

INTRODUCTION

La convention internationale de Ramsar sur les zones humides incite ses parties contractantes à se doter d'un dispositif dit de « CESP » au service de la préservation des zones humides :

- C pour « communication » : elle couvre l'échange d'informations. Elle repose sur l'établissement d'un dialogue entre les secteurs et les parties prenantes et permet de mieux faire comprendre les questions à l'étude tout en soutenant la planification et les mesures qui favorisent l'environnement.

- E pour « éducation » : elle développe la prise de conscience, précise les valeurs, crée un intérêt pour l'environnement et permet une montée en compétences pour agir en faveur de l'environnement. Dans le contexte de la convention Ramsar, l'éducation est prise au sens large et inclut la formation (initiale et continue).

- S pour « sensibilisation » : elle est le premier pas vers la compréhension et le développement d'un intérêt, nécessaire pour aider les gens à prendre conscience d'un enjeu et pour faire de cet enjeu une partie intégrante du discours public.

- P pour « participation » : elle permet le partage de différentes connaissances dans le processus d'éducation, l'engagement dans des processus de travail collaboratif ainsi que l'accès aux processus décisionnels. Cette participation renforce les capacités des acteurs et leur donne les moyens d'assumer leurs responsabilités et de prendre des mesures propres à générer des changements en faveur de l'environnement. Elle vise à la fois la responsabilisation du public et le développement de partenariats.

Le dispositif de CESP 2012-2014 de la France¹ a été élaboré dans le cadre du Groupe national pour les zones humides (GNZH) mis en place en 2009 par le ministère chargé de l'écologie. Il constituait l'un des engagements du 2^{ème} Plan national d'action pour les zones humides 2010-2013. Il visait à améliorer la préservation et la gestion durable des zones humides en renforçant l'organisation des efforts des services de l'État, des établissements publics et des différentes parties prenantes.

Il devait ainsi contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et notamment de ses orientations stratégiques A : *Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité* et F : *Développer, partager et valoriser les connaissances*.

Établi pour une durée de 3 ans, il présentait tout d'abord les attendus du dispositif de CESP² au sens de la convention de Ramsar et détaillait ensuite sa stratégie, son organisation pour son pilotage et sa mise en œuvre et enfin son plan d'action (13 actions phares).

Ce bilan valorise également les actions engagées, même quand elles n'étaient pas prévues dans le cadre du dispositif, ayant participé à la réussite de ce dernier.

¹ http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/cesp_final-1.pdf#overlay-context=cesp

² source : Manuel 6 4^{ème} édition CESP-Zones humides / appendice 4 <http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/hbk4-06fr.pdf#overlay-context=cesp>

1. LE DISPOSITIF DE CESP POUR LES ZONES HUMIDES

Avant toute analyse du dispositif de CESP pour les zones humides, il est à noter que ce dispositif est le premier document officiel de la France sur ce sujet depuis les travaux du 1^{er} programme de CESP 1999-2002 lancé par le secrétariat de la convention de Ramsar. Il constituait l'action 21 du 2^{ème} plan national d'action en faveur des zones humides¹, et avait pour vocation de répondre aux engagements (3^{ème} programme 2009-2015 - Résolution X.8 de la 10^{ème} Conférence des parties, 2008) de l'État français auprès de la convention de Ramsar.

Extrait résolution X.8 : Le programme de CESP 2009-2015 de la convention sur les zones humides

13. « PRIE INSTAMMENT toutes les Parties contractantes [...] de mettre sur pied des groupes d'études dûment constitués lorsqu'il n'existe pas encore de mécanisme à cet effet, d'entreprendre une étude des besoins, capacités et possibilités dans le domaine de la CESP-zones humides et, d'après les résultats de cette étude, de formuler des plan d'action de CESP-zones humides (au niveau national au niveau infranational, au niveau du bassin versant ou au niveau local) contenant des activités prioritaires qui répondent aux besoins aux niveaux international, régional, national et local [...].

14. PRIE FERMEMENT toutes les parties contractantes de s'efforcer d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans d'action de CESP-zones humides en tant qu'éléments intégrés de leurs instruments politiques plus généraux pour l'environnement, la biodiversité, la gestion des zones humides et de l'eau, l'éducation, la santé et la réduction de la pauvreté, de faire en sorte qu'il figurent dans les programmes pertinents, au niveau décentralisé, le cas échéant, et que la CESP soit reconnue comme essentielle à la réalisation effective de ces activités. »

Ce dispositif est issu des résultats de deux études : l'étude pour l'élaboration d'une stratégie de communication-formation (Cabinet Mensia, 2010), et l'étude sur les représentations sociales des Français à l'égard des zones humides (LADYSS-CNRS, 2011)², et des échanges avec le groupe national pour les zones humides (2009-2013).

1.1 Organisation autour de trois axes majeurs

L'objectif du dispositif était d'impulser un effet d'entraînement auprès des acteurs de la société en faveur de la protection des zones humides. Il était structuré autour de trois axes représentant des objectifs de résultats, déclinés en sous-objectifs représentant les objectifs de moyens destinés à atteindre les résultats définis :

L'axe 1, intitulé « **Des acteurs publics exemplaires** », visait à intégrer la protection des zones humides dans l'ensemble des politiques publiques concernées.

- Sous-objectif 1.1 Des **élus** en capacité d'agir pour la préservation des zones humides (EPTB, PNR, associations nationales d'élus) ;

1 Évaluation du Plan national d'action pour les zones humides 2010-2013 (PNZH) http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008343-01_rapport.pdf

2 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Vous-avez-dit-zone-humide-Enquete,30118.html>

- Sous-objectif 1.2 Un **portage national** fort au service des initiatives territoriales (direction de l'Eau et de la Biodiversité du MEDDE, inter ministérielle, collectivités territoriales, décideurs, aménageurs du territoire, acteurs socioprofessionnels, gestionnaires d'espaces naturels protégés de zone humide et associations de protection de la nature) ;
- Sous-objectif 1.3 Des **administrations** mobilisées et outillées (l'État, ses établissements publics et les collectivités territoriales).

L'axe 2, intitulé « **Des citoyens convaincus et moteurs de l'intérêt de préserver les zones humides** », portait sur la valorisation des zones humides auprès du grand public.

- Sous-objectif 2.1. Des **vecteurs de promotion et de valorisation** des zones humides confortés et développés (touristes, agriculteurs, forestiers, collectivités territoriales, offices de tourisme et syndicats d'initiatives) ;
- Sous-objectif 2.2. Une sensibilisation renforcée des **citoyens** (têtes de réseaux représentées au GNZH, médias nationaux, réseaux des gestionnaires de milieux protégés, acteurs de la préservation des zones humides, réseaux d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable).

L'axe 3, intitulé « **Des usagers responsabilisés et valorisés** », ciblait les communautés professionnelles et de loisirs qui ont un lien direct avec les milieux humides et doivent adapter leurs pratiques à la préservation de ces derniers.

- Sous-objectif 3.1 Des **communautés professionnelles** accompagnées (urbanistes, agriculteurs, carriers, forestiers etc.) ;
- Sous-objectif 3.2 Des relais à organiser avec les **communautés de loisirs** (chasse, pêche, nature).



BILAN

Les objectifs et sous-objectifs n'ont pas été construits en fonction de questionnements ou problématiques¹, c'est la raison pour laquelle ils sont relativement larges, peu spécifiques et incitent à la dispersion de l'action malgré des moyens réduits.

Dans le dispositif de CESP des zones humides (2012-2014) français et le programme CESP de la convention de Ramsar (2009-2015)², le manque de définition claire des divers groupes cibles provoque une confusion entre les acteurs cibles et les intermédiaires/partenaires de la communication et ne permet pas d'avoir une information de qualité sur l'atteinte des objectifs et sous-objectifs.

Par ailleurs, il n'est pas évident de trouver les corrélations entre les groupes cibles et acteurs identifier dans les deux documents précédemment cités.

Il faut également relever qu'aucune analyse des connaissances, intérêts et motivations des groupes ou acteurs cibles n'a été faite au préalable³.

Il est à préciser que les objectifs (ici « axe ») et sous sous-objectifs sont des « objectifs de résultat » (ton affirmatif), dont l'ambition est plus de changer les attitudes et les comportements que d'informer les groupes cibles⁴, et non des « objectifs de moyens ».

Enfin, une des difficultés majeures rencontrées dans la cohérence et donc la mise en œuvre du dispositif est l'absence d'articulation claire entre ces axes et leurs sous-objectifs d'un côté et de l'autre les treize actions définies par la suite, qui constituent la « réalité » du dispositif.

1.2. Pilotage et mise en œuvre

Ce dispositif définissait également une organisation pour sa mise en œuvre aux niveaux national et territorial.

– Pour mémoire, au niveau international, la convention de Ramsar demande aux Parties contractantes de désigner **deux correspondants CESP, l'un gouvernemental et l'autre non-gouvernemental**, chargés de faire le lien entre les niveaux international et national et d'animer le dispositif de CESP au niveau national :

¹ *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 1 : analyser la question et le rôle de la communication p 235*

² *source : Manuel 6 4^{ème} édition CESP-Zones humides / appendice 4 <http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/hbk4-06fr.pdf#overlay-context=cesp>*

³ *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 2 : identifier les groupes cibles et les parties prenantes p 247*

⁴ *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 3 : Préciser les objectifs de la communication p 249*



- Emmanuel Thiry, puis Ghislaine Ferrere à compter de septembre 2014 – MEDDE-DEB (gouvernemental) : la direction de l'Eau et de la Biodiversité assure le cadrage général du dispositif de CESP et la coordination interministérielle ;
- Grégoire Macqueron – SNPN (non-gouvernemental) : membre du GNMH et désigné par le MEDDE pour assurer l'animation grand public sur le sujet des milieux humides, à savoir la diffusion de la revue *Zones Humides Infos* à une fréquence au moins semestrielle, et la coordination de la communication événementielle et les relations presse sur le sujet ; notamment pour la Journée mondiale des zones humides (JMZH).

Extrait résolution X.8 : Le programme de CESP 2009-20015 de la convention sur les zones humides

12. « REITERE l'appel lancé dans les Résolutions VII.9 et VIII.31 invitant toutes les Parties contractantes à nommer, de manière prioritaire, des correspondants gouvernementaux et non gouvernementaux dument qualifiés pour la CESP relative aux zones humides et de faire part de ces nominations au secrétariat Ramsar et PRIE INSTAMMENT les Parties de veiller à ce que les correspondants CESP soient membres du Comité national Ramsar/Comité national pour les zones humides, le cas échéant ».

-- **Mise en place d'un centre national de ressource**¹ constitué du Portail national d'accès aux informations sur les zones humides, des cinq sites Internet des Pôles-relais, de la revue *Zones Humides Infos* de la SNPN et de l'Observatoire des national des milieux humides, intégré actuellement dans l'Observatoire national de la biodiversité (ONB). Il existe également une myriade d'autres sites Internet nationaux qui participent à la mise en lumière de la thématique des milieux humides.



- L'Onema s'est chargé de l'animation collective du Portail national zones humides et de la prise en compte de cette thématique dans les autres sites de la toile EauFrance ou du site Internet Carreau sur les acteurs de la recherche sur l'eau et les milieux aquatiques. Il a assuré également la coordination du réseau des Pôles-relais zones humides afin de faciliter l'accès aux connaissances sur ces milieux à tout un chacun et d'informer, sensibiliser et animer les acteurs concernés par la gestion des zones humides (voir § 2.2/2.9/2.11).
- La coordination de l'Observatoire national des milieux humides est du ressort de la DEB-PEM4 (Luc Mauchamp), de la DEB-EN4 (Emmanuel Thiry, puis depuis septembre 2014 par Ghislaine Ferrère), du SOeS (Carole Genty, puis depuis 2013 par Christian Feuillet) et l'appui de la fondation Tour du Valat (Christian Pérennou et Laurent Chazée) (voir § 2.3).
- L'ATEN est considéré comme le correspondant formation. Il était chargé d'assurer une veille et une information sur les formations disponibles et de susciter l'adaptation de l'offre de formation (voir § 2.7).

– **Animation au niveau territorial**¹ :

- Les agences de l'eau ont été identifiées pour atteindre les objectifs suivants : favoriser la professionnalisation des acteurs de terrain en animant des ateliers, susciter l'innovation et la production locale, interpeller les acteurs nationaux pour valoriser les expériences de terrain (voir § 2.6).
- Les structures porteuses de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), de Pôles-relais zones humides (PRZH), les parcs naturels régionaux (PNR) ainsi que les établissements publics territoriaux de bassins (EPTB) ont été identifiés comme les organismes permettant de renforcer les relations entre acteurs des territoires : faire vivre des réseaux locaux, développer des synergies et recenser les besoins au niveau des territoires. Il était précisé que tout autre acteur mobilisé sur le sujet et volontaire pour animer des échanges était le bienvenu (voir § 2.6).

¹ Cf Annexe 6 : Sources d'information sur les zones humides en France

ECHELLE BASSIN OU REGIONAL OU DEPARTEMENTAL (Exemples)

Un site spécifique aux zones humides de la Finistère, pourquoi ?
Mieux riches et diversifiées, aux fonctions et valeurs multiples, les zones humides se trouvent à l'interface de plusieurs politiques sectorielles : eau, agriculture, agriculture, préservation de la nature, aménagement du territoire...
Concevoir un réseau, sur le terrain, leurs fonctions, leurs valeurs, et inscrire à leur protection un dispositif juridique.
Réaliser du partenariat entre le Comité général de l'écologie et le Réseau des zones humides, ce site dédié aux zones humides de la Finistère est un outil de suivi des zones humides et de sensibilisation de ces acteurs, et des acteurs qui travaillent à leur préservation.

ZONES HUMIDES de Rhone-Alpes
Le Réseau des zones humides de Rhône-Alpes est un réseau associatif qui regroupe les associations de protection des zones humides de Rhône-Alpes.
Le Réseau des zones humides de Rhône-Alpes est un réseau associatif qui regroupe les associations de protection des zones humides de Rhône-Alpes.

la Coter de Basse-Normandie
Le Réseau des zones humides de la Coter de Basse-Normandie est un réseau associatif qui regroupe les associations de protection des zones humides de la Coter de Basse-Normandie.

Pôle zones humides
Le Comité Départemental des Zones Humides de la Seine-Maritime est un comité départemental des zones humides de la Seine-Maritime.
Le Comité Départemental des Zones Humides de la Seine-Maritime est un comité départemental des zones humides de la Seine-Maritime.

Un patrimoine à préserver

+ les sites web des SAGE, Contrats de milieux ou territoriaux, EPTB, PNR, CEN, CAIZH ...

BILAN

- Ce dispositif a permis de mieux définir les missions de chacun à l'échelle nationale malgré l'absence de mandat claire pour les coordinateurs de l'ONB et le correspondant formation.
- Il existe une confusion entre le terme « objectifs de moyen » donné aux agences de l'eau et le terme « fonction » (issue du statut légal) de ces établissements publics. En effet, l'objectif est une finalité, un résultat. La fonction est réglementaire et institutionnalisée, c'est-à-dire actée dans le statut même de la structure. Il s'agit de la raison de l'existence de la structure mais aussi sur quoi elle rend des comptes (exemples : planification, financement, maîtrise d'œuvre...).
- Les missions des structures identifiées (EPTB, SAGE, PNR, PRZH) à l'échelle des sous-bassins auraient demandé la définition de mandats, tâches et attributions clairs aux têtes de réseaux nationales de ces dernières.

1.2.3. Treize actions phares

Sept actions avaient pour but de finaliser **la structuration du dispositif** de CESP :

1. Mettre en place un **suivi-évaluation** du dispositif de **CESP** ;
2. Conforter le réseau des **Pôles-relais** ;
3. Mettre en place un **observatoire national** sur les zones humides ;
4. Établir les modalités de conduite de la **mission d'animation grand public** menée en partenariat avec une association ;
5. Renforcer la sensibilisation des **élus** ;
6. Organiser **l'animation territoriale des réseaux et la mise en synergie des actions** entre acteurs de la **préservation des zones humides** et **acteurs de l'éducation** à l'environnement et au développement durable ;
7. Organiser et développer **la formation** sur les zones humides.



Six actions visaient à une **amélioration permanente** de l'action des acteurs :

8. Veiller à une **coordination interministérielle** efficace pour une prise en compte adéquate du sujet des zones humides dans l'ensemble des stratégies concernées ;
9. Améliorer de manière partenariale l'accessibilité du **Portail national pour les zones humides** et enrichir/consolider son contenu ;
10. Affirmer l'importance du sujet des zones humides dans les concertations animées par les structures porteuses des **SAGE** et par les **MISE(N)** ;
11. Mettre à disposition les connaissances issues des activités de **recherche & développement** ;
12. Mobiliser les **acteurs du tourisme** pour la structuration d'offres touristiques locales autour des zones humides et leur promotion au niveau national ;
13. S'appuyer sur les études existantes pour **ajuster les messages** à destination du grand public.

BILAN

- Les groupes cibles et acteurs visés sont multiples et très larges. Des précisions auraient été nécessaires pour chaque action du plan, afin de faciliter l'atteinte des objectifs.
- Le choix de recourir à des partenaires pour tel ou tel action n'a pas fait l'objet d'une analyse des avantages et inconvénients ni d'une forte mobilisation lors de l'élaboration du dispositif¹.
- En matière de communication, il n'y a pas eu de définition de la teneur des messages à diffuser², ni de leurs objectifs. Par ailleurs, n'ont été précisés dans la

¹ *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 4 : élaborer la stratégie et choisir les partenaires p 253*

² *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 5 : Formuler les messages p 261*

mise en œuvre ni le mode de communication ni la stratégie communicationnelle suivie¹.

- Aucun mandat n'a été donné aux responsables des actions².
- Les partenaires identifiés pour la mise en œuvre des diverses actions n'ont fait l'objet d'aucune sollicitation d'engagement envers le MEDDE ou des responsables d'action.
- Il y a une confusion entre les termes « action » et « objectif ». L'ensemble des titres correspondent à des objectifs de moyens. C'est la raison pour laquelle, nous avons souvent plusieurs actions ou démarches engagées ou réalisées derrière un objectif.
- Les contenus des actions confondent tâches et moyens d'action.
- Aucun échéancier³ des actions ni de budget⁴ n'est précisé que ce dernier soit spécifique au dispositif CESP ou d'autres démarches parallèles (autres politiques publiques ...).
- Il est à noter que la mise en place d'un suivi-évaluation du dispositif de CESP est la première action de ce dispositif. Cependant, dans le cadre du cycle vertueux de la démarche qualité, des indicateurs auraient dû être définis au cours de l'élaboration de ce dernier et non au cours de sa mise en œuvre⁵.

¹ *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 6 : Décider des modes de communication p 267*

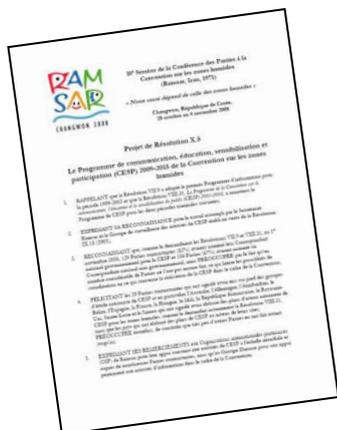
² *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 7 : Organiser la communication et informer les partenaires p 272*

³ *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 8 : Planifier les étapes et les activités p 275*

⁴ *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 9 : Budgétiser les activités p 279*

⁵ *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 10 : assurer le suivi et l'évaluation p 282*

2. L'ANALYSE PAR ACTIONS



L'ambition de ce document est de mettre en lumière les diverses démarches engagées ou réalisées entre 2012 et 2015 pour mettre en œuvre les 13 actions prévues par le dispositif de « communication, éducation, sensibilisation et participation » 2012-2014.



Pour cela, nous analyserons les actions en fonction de critères relatifs à l'envergure géographique et partenariale des démarches, au niveau d'investissement en temps et financement (quantitatif) et de l'atteinte effective des groupes cibles par les livrables réalisés (qualitatif).

Il est à noter que l'appréciation de l'atteinte des objectifs de moyens des actions est réalisée selon la légende ci-dessous.

L'appréciation des objectifs et sous-objectifs de résultats du dispositif de CESP pour les zones humides n'est pas du ressort des organismes réalisant ce bilan mais de l'évaluation en matière d'efficacité, d'efficacités et d'effectivité à venir du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD).

Légende : « X » : atteint ; « (X) » : partiellement atteint ; « ... » : ébauche

Attention, plusieurs critères peuvent être cochés en fonction des diverses démarches engagées dans une même action.

- Échelle d'action et partenariats

| Responsable | Nom de(s) organisme(s) |
|--|------------------------|
| Partenaires envisagés : l'échelle d'appréciation est la suivante : $0 \leq 1 \leq 3 \leq 5 \leq 10 \leq 20 + 20$ | |
| <i>Noms des organismes</i> | |
| Partenaires engagés : l'échelle d'appréciation est la suivante : $0 \leq 1 \leq 3 \leq 5 \leq 10 \leq 20 + 20$ | |
| <i>Internationale : Noms des organismes</i> | |
| <i>Nationale : Noms des organismes</i> | |

Régionale et locale : *Noms des organismes*

- Niveau d'investissement

* Fréquence et temps passé

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> |
| <i>Nature de la démarche</i> | <i>Nature de la démarche</i> | <i>Nature de la démarche</i> |

Ponctuelle : Démarche engagée sur une durée limitée

Continue : Démarche engagée sur une durée non limitée

Récurrente : Démarche engagée sur une durée limitée mais revenant d'année en année.

* Financements alloués

| | |
|------------------|------------------------------|
| 0 €/an | <i>Nature de la démarche</i> |
| ≤ 5 000 €/an | <i>Nature de la démarche</i> |
| ≤ 10 000 €/an | <i>Nature de la démarche</i> |
| ≤ 30 000 €/an | <i>Nature de la démarche</i> |
| ≤ 50 000 €/an | <i>Nature de la démarche</i> |
| ≤ 100 000 €/an | <i>Nature de la démarche</i> |
| ≤ 200 000 € /an | <i>Nature de la démarche</i> |
| ≤ 500 000 €/an | <i>Nature de la démarche</i> |
| ≤ 1 000 000 €/an | <i>Nature de la démarche</i> |

Il est à noter que les montants affichés ne sont pas obligatoirement spécifiques au dispositif CESP pour les zones humides. Certaines actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre d'autres politiques publiques peuvent concourir à la réussite des objectifs du dispositif CESP pour les zones humides. De plus, la somme de ces derniers, n'est qu'une fourchette base des investissements financiers réalisés. Enfin, pour certaines actions, seul un pourcentage du montant financier affiché, est utilisé pour mettre en œuvre des démarches CESP pour les zones humides.

- Groupes ciblés (comme défini dans le dispositif de CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|-------|------------|------------|-------|-----|-------------|----------------|
| 1.1 | 1.2 (têtes | 1.3 (admin | 2.1 | 2.2 | 3.1 (socio- | 3.2 (usagers – |

| (Élus) | de réseaux d'acteurs) | État et collectivités) | (culture et tourisme) | (EEDD) | pro) | loisir) |
|-------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| *Groupes visés | | | | | | |
| <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> |
| *Groupes touchés | | | | | | |
| <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> | <i>A cocher</i> |
| <i>Précisions</i> | | | | | | |

L'atteinte des groupes ciblés par les démarches engagées ou réalisées est analysée simplement sur des objectifs d'informations et non de changement d'attitudes ou de comportements.

- Tâches et livrables réalisés

Le présent bilan tâchera de mettre en lumière les différents supports, outils ou manifestations générés dans le cadre de ce dispositif, grâce notamment à des illustrations ou des chiffres clés.

2.1. Mettre en place un suivi évaluation de la stratégie de CESP

- Établir quelques indicateurs clés pour évaluer les résultats de la stratégie de CESP.
- Sur la base d'une réunion annuelle du groupe restreint sur les zones humides (GRZH)¹ sur le sujet et de bilans établis par les membres du GNZH, établir un rapport annuel de CESP.

2.1.1. Échelle d'action et partenariats

| Responsable | | MEDDL-DEB | | | | |
|--|----|-----------|----|-----|-----|-----|
| 0 | ≤1 | ≤3 | ≤5 | ≤10 | ≤20 | +20 |
| Partenaires envisagés +20 | | | | | | |
| GRZH | | | | | | |
| Partenaires engagés ≤20 | | | | | | |
| Internationale : / | | | | | | |
| Nationale : 5 PRZH, LPO, SNPN, Association Ramsar France, Onema, FCEN et RNF (lien AE) | | | | | | |
| Régionale et locale : / | | | | | | |

2.1.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|---|----------|------------|
| | | (X) |
| Aucune réunion du GRZH n'a traitée du sujet des indicateurs du dispositif de CESP entre janvier 2012 et mai 2014. | | |

* Financement alloué

¹ Cf. Annexe 5 : Membres du groupe restreint ZH, p. 88.

| | |
|--------------|--|
| ≤ 5 000 €/an | Faible proportion de la convention établie annuellement par le MEDDE avec la Tour du Valat dans le cadre de l'observatoire national des milieux humides (ONMH) |
|--------------|--|

2.1.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio-pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
| Groupes visés | | | | | | |
| X | X | X | X | X | X | X |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | X | | | X | | |
| Ces indicateurs sont issus des conventions des PRZH/Onema et du suivi de la FCEN/RNF pour les chiffres issus de l'édition Fréquence Grenouille. | | | | | | |

2.1.4 Tâches et livrables réalisés

Les indicateurs n'ont commencé à être définis qu'à partir de 2014, et il n'y a pas eu sur la durée de réalisation de bilan annuel.

Ainsi, lors de la réunion CESP du 10 juin 2013, un point d'avancement des diverses actions a été fait, mais aucun indicateur n'a été proposé ou élaboré pour suivre la mise en œuvre du dispositif de CESP2012-2014.

Lors de la réunion du groupe technique de l'ONMH-ONB du 14 avril 2014, plusieurs indicateurs CESP ont été proposés :

- **Le nombre d'animations « Journée mondiale des zones humides » a été multiplié par près de 20 en 10 ans (2004-2014).**

Le nombre d'animations organisées autour de la Journée mondiale des zones humides est passé de 25 à près de 500 en 10 ans en raison de l'effort de mobilisation et de communication autour de cet événement (Pôle-relais zones humides, LPO, Onema, SNPN...).

- **Le nombre de départements accueillant une animation « Journée mondiale des zones humides » a été multiplié par 2 en 5 ans (2010-2014).**

Le nombre de départements accueillant une animation pour la Journée mondiale des zones humides est passé de 38 à 78 en 4 ans en raison de l'effort de mobilisation et de communication autour de cet événement.

- **Le nombre d'animations « Fréquence Grenouille » a été multiplié par 2,6 en 10 ans.**

Le nombre d'animation est passé de 150 à plus de 400 entre 2004 et 2014.

- **Le nombre de participants aux éditions « Fréquence Grenouille », en 10 ans, a été multiplié par près de 6.**

La baisse de participants en 2013 s'explique par l'annulation d'animations faite de personnes en raison d'une météo printanière très agitée et perturbée.

- **En 10 ans, la proportion grand public/scolaire est relativement stable.**

Elle avoisine pour les scolaires un pourcentage de l'ordre de 25 à 30 % en nombre de participants lors des différentes éditions « Fréquence Grenouille ».

- **Le nombre de visites sur le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides a augmenté de 43 % en 4 ans (2011-2014). A en outre été mis en place un suivi des 4 sites Internet des Pôles-relais zones humides à partir de 2013 (PRZH mangroves et zones humides d'outre-mer sorti le 2 février 2015) permet de mettre en lumière le doublement du nombre de visites grâce à leurs outils (Centre national de ressource sur les milieux humides CESP 2012-2014).**

Le nombre de visites du Portail national d'accès aux informations sur les zones humides est passé de 74 381 à 130 671 visites entre 2011 et 2014. Le nombre de visites sur les sites Internet des Pôles-relais zones humides est de 109 128 en 2013 et 176 752 en 2014.

- **Le nombre de visiteurs sur le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides a augmenté de 39 % en 4 ans (2011-2014). La mise en place d'un suivi des 4 sites Internet des Pôles-relais zones humides à partir de 2013 (PRZH mangroves et zones humides d'outre-mer sorti le 2 février 2015) permet de mettre en lumière le doublement du nombre de visiteurs grâce à leurs outils (Centre national de ressource sur les milieux humides CESP 2012-2014).**

Le nombre de visiteurs sur Portail national d'accès aux informations sur les zones humides est passé de 57 105 à 94 299 visiteurs entre 2011 et 2014. Le nombre de visiteurs sur les sites Internet des Pôles-relais zones humides est de 83 383 en 2013 et 125 596 en 2014.

- **Le nombre de pages vues sur le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides a augmenté de 26 % en 4 ans (2011-2014). La mise en place d'un suivi des 4 sites Internet des Pôles-relais zones humides à partir de 2013 (PRZH mangroves et zones humides d'outre-mer sorti le 2 février 2015) permet de mettre en lumière le doublement du nombre de pages vues sur le sujet grâce à leurs outils (Centre national de ressource sur les milieux humides CESP 2012-2014).**

Le nombre de pages vues sur Portail national d'accès aux informations sur les zones humides est passé de 247 312 à 334 741 visites entre 2011 et 2014. Le nombre de pages vues sur les sites Internet des Pôles-relais zones humides est de 267 074 en 2013 et 417 954 en 2014.

À l'heure actuelle, aucune suite n'a été donnée sur ce sujet et aucun bilan annuel mis en œuvre. Il est à noter que ces indicateurs ne sont pas représentatifs de l'ensemble des actions envisagées par le dispositif de CESP 2012-2014.

BILAN

- Peu d'implication des membres du GRZH, lequel n'existe plus aujourd'hui (il peut être considéré comme remplacé depuis 2015 par le groupe thématique CESP du Groupe national milieux humides) ;
- Action non mise en œuvre telle que définie initialement : pas d'indicateurs arrêtés et pas de bilan annuel réalisé ;
- Définition et calcul des indicateurs entamés dans le cadre des travaux de l'ONMH mais non réalisés pour les 13 actions de la stratégie.

2.2 Conforter le réseau des Pôles-relais

- Refonder le dispositif des Pôles-relais sur tous les types de zones humides françaises, que ce soit en métropole ou en outre-mer.
- Conforter la visibilité du réseau des Pôles-relais sur les missions suivantes :
 - recensement de l'ensemble de l'information documentaire disponible, des rencontres d'acteurs, des animations JMZH, et appui à l'organisation de manifestations ;
 - diffusion d'informations en direction des acteurs locaux et nationaux concernés (sites Internet, lettres électroniques), publication d'articles dans la presse et réalisation de communiqués de presse ;
 - expertise technique opérationnelle sur leur type de zones humides (caractérisation, évaluation des impacts et techniques de gestion, d'entretien et de restauration).

2.2.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|--------------------|------------|
| Responsable | MEDDTL-DEB |
|--------------------|------------|

| 0 | ≤1 | ≤3 | ≤5 | ≤10 | ≤20 | +20 |
|--|----|----|----|-----|-----|-----|
| Partenaires envisagés : +20 | | | | | | |
| PRZH, Onema, AE, DREAL | | | | | | |
| Partenaires engagés : + 20 | | | | | | |
| Internationale : / | | | | | | |
| Nationale : Onema, 5 PRZH, MEDDE | | | | | | |
| Régionale et locale : AE RMC ; DREAL Franche Comté, PACA, Corse + collectivités et Entreprises | | | | | | |

2.2.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurren |
|---|----------|----------|
| | X | |
| Les structures porteuses de PRZH ont depuis 2009 des accords cadre de coopération (2009-2012 et 2013-2015 avec l'Onema). Ces accords cadre sont assorties de conventions annuelles financières. | | |

* Financement alloué

| | |
|---------------------|---|
| ≤ 1 000 000€ /an | <p>Onema : 450 000 €/an</p> <p>MEDDE-DREAL : environ 100 000 € annuels sur MH majoritairement pour PRZH, mais variables</p> <p>Les Agences de l'eau, Offices de l'eau, régions et départements et entreprises : participation variable en fonction des PRZH (estimation non réalisée)</p> |
|---------------------|---|

2.2.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio-pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
| Groupes visés | | | | | | |
| | | | X | X | | |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | X | ... | ... | ... | | ... |
| | | | | | | |

2.2.4. Tâches et livrables réalisés

Les Pôles-relais zones humides (PRZH) ont été initiés en 2001 dans la lignée du 1^{er} Plan national d'actions en faveur des milieux humides (1995-2002), et pour accompagner les initiatives locales en faveur d'une gestion durable de ces milieux.

Aujourd'hui, cinq Pôles-relais travaillent sur différents types de milieux : les tourbières ; les marais atlantiques, de la Manche et de la mer du Nord ; les mares, zones humides intérieures et vallées alluviales ; les lagunes méditerranéennes ; les mangroves et zones humides d'outre-mer (dernier PRZH, créé en 2015). Depuis 2014, la désignation de « Pôles-relais zones humides » est une reconnaissance attribuée par l'État à un organisme ou un consortium d'organismes, publics ou privés à but non lucratif, ayant des compétences particulières en matière de préservation des milieux humides en France. Cette attribution se fait au regard des missions essentielles des Pôles-relais présentées dans la charte MEDDE-ONEMA-PRZH du 31 janvier 2014, à savoir : être des centres attractifs d'information, de connaissance et d'expertise, mais aussi des « interfaces, des lieux de rencontre entre acteurs,

propices aux réflexions, aux échanges et à la diffusion des savoirs entre échelons local et national.

Trois missions principales :

- *Recueillir et diffuser les connaissances à destination du grand public et des acteurs des milieux humides ;*
- *Animer un réseau d'acteurs pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion et de restauration par échanges d'expériences ;*
- *Participer aux mesures de niveau national et à la mise en œuvre de la politique en faveur des milieux humides. »*

Les Pôles-relais zones humides sont coordonnés depuis 2008 par l'Onema dans leurs missions de transfert de connaissance. Ils bénéficient également ponctuellement d'autres soutiens venant des collectivités territoriales, des DREAL, des agences de l'eau, des fonds européens...

Voici leurs travaux¹ :

- *Constituer un centre de capitalisation et un relais de la ressource documentaire : 5 nouvelles bases de données documentaires moissonnées par le Portail national des documents techniques sur l'eau, création de la collection « synthèses bibliographiques des Pôles-relais » ;*
- *Animer des réseaux d'acteurs : journées d'échanges, formation, capitalisation et partage de données, méthodologies de suivi et de gestion ;*
- *Appuyer les actions de sensibilisation à destination du grand public : promotion d'événements phares tels que la « Journée mondiale des zones humides » (voir §2.1 et § 2.4), la « Fête de la nature », « Fréquence Grenouille » (voir §2.1), les « Journées européennes du patrimoine », des campagnes d'information (« Changeons de point de vue sur l'eau », etc.) ;*
- *Suivre de près l'actualité des milieux humides : création d'une ligne éditoriale (logo, graphique, organisation...), refonte des outils de veille et de diffusion larges de l'actualité –sites internet, lettre électronique numérique, médias sociaux– accessibles à tous ;*
- *Promouvoir les bonnes pratiques : mise en lumière de retours d'expériences en milieux humides (plus d'une centaine de témoignages en images et près de 300 retours d'expériences sur le Portail national des zones humides), édition et diffusion de recueils et chartes de bonnes pratiques ;*
- *Participer à la mise en œuvre de la politique nationale : acteurs de la stratégie CESP 2012-2014.*

En savoir plus : www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/les-poles-relais

BILAN

¹ Cf Annexe 1 : Pôles-relais zones humides

- Les Pôles-relais ont été refondés et un PRZH a été créé pour les milieux humides d'outre-mer ;
- La coordination par l'Onema des 5 PRZH a donné d'importants résultats notamment en termes de modernisation des outils, de travaux communs et d'harmonisation des visuels ;
- Les PRZH remplissent les missions assignées, de manière plus ou moins appuyées en fonction des moyens dont ils disposent et qui ne sont pas équivalents ;
- Sur ces bases désormais solides, il reste à consolider le « jeune » PRZH outre-mer, et à poursuivre les efforts pour donner de la visibilité à ce dispositif (plaquette, etc.), à mieux définir les publics cibles afin d'éviter les doublons, etc.

2.3. Mettre en place un observatoire national sur les zones humides

Définir ses missions et son positionnement à partir du travail mené par le MNHN et le constituer.

2.3.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|--|------------|
| Responsable | MEDDTL-DEB |
| Partenaires envisagés : ≤ 5 | |
| MNHN, Tour du Valat, MEDDE-SOeS | |
| Partenaires engagés : ≤ 10 | |
| Internationale : / | |
| Nationale : MEDDE-DEB, MEDDE-ONB, MEDDE-SOeS, Tour du Valat, Association Ramsar France, Onema, SNPN, MAAF... | |
| Régionale et locale : / | |

2.3.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|--|----------|------------|
| | | X |
| Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ONMH, les réunions sont récurrentes | | |

* Financement alloué

| | |
|---------------------|---|
| $\leq 50\ 000$ €/an | Subvention annuelle MEDDE-DEB pour soutien ONMH (le reste en régie MEDDE) |
|---------------------|---|

2.3.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|---------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|----------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux) | 1.3 (admin État et | 2.1 (culture et | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio- | 3.2 (usagers – loisir) |

| | | | | | | |
|------------------------|------------|----------------|-----------|-------|------|--|
| | d'acteurs) | collectivités) | tourisme) | | pro) | |
| Groupes visés | | | | | | |
| X | | | | X | | |
| Groupes touchés | | | | | | |
| aucun | | | | aucun | | |

2.3.4 Tâches et livrables réalisés

Pour des raisons de visibilité et d'articulation des outils, le MEDDE a souhaité mutualiser les efforts dans la mise en place de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), instauré par la loi Grenelle 1 pour accompagner la Stratégie nationale pour la biodiversité.

L'Observatoire national des zones humides, coordonné par le SOeS et le MNHN, a donc été refondu en 2013 dans l'Observatoire national de la biodiversité et renommé Observatoire national des milieux humides (ONMH, coordination : ONB, DEB, SOeS, Tour du Valat).

Deux thèmes ont été définis :

- la convention de Ramsar sur les zones humides¹ ;
- la biodiversité et les milieux humides².

8 questions générales ont été établies :

[1. Comment évolue l'état des milieux humides ?](#)

[2. Comment évoluent l'occupation et l'usage du sol dans les milieux humides ?](#)

[3. Comment évolue l'intérêt des publics pour les milieux humides ?](#)

[4. Comment évoluent les pressions subies par les milieux humides ?](#)

[5. Comment évolue l'action publique en faveur des milieux humides ?](#)

[6. Comment évolue la mobilisation du secteur privé en faveur des milieux humides ?](#)

[7. Comment évoluent les services rendus par les milieux humides ?](#)

[8. Comment évoluent les spécificités outre-mer en matière de milieux humides](#)

?

¹ <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/thematiques/convention-de-ramsar-sur-les-zones-humides>

² <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/thematiques/biodiversite-milieux-humides>

10 indicateurs ont été réalisés :

- 4 indicateurs issus de l'enquête nationale zones humides 2000-2010 (SOeS) ;
- 2 indicateurs « Ramsar » issus de la base de données des espaces protégés (MNHN) ;
- 2 indicateurs « drainage agricole » issus du recensement agricole (MAAF) ;
- 1 indicateur « état écologique des masses d'eau » issu de la Directive Cadre sur l'eau (AE-Onema) ;
- 1 indicateur « Mangroves » non encore renseigné (Conservatoire du littoral et des espaces lacustres).

Ces derniers ne permettent pas encore, à l'heure actuelle, de transmettre des chiffres utilisables dans des messages clés.

Une synthèse *Agriculture, aquaculture et milieux humides : Chiffres clés* a vu le jour en juillet 2014 (sortie hors édition ONB)¹.

Le ministère en charge de l'écologie est également l'un des financeurs de l'Observatoire des zones humides méditerranéennes porté par la fondation Tour du Valat. Ses publications en 2012 ont été :

- *Les zones humides méditerranéennes : Enjeux et perspectives. Premier rapport de l'Observatoire des Zones Humides Méditerranéennes- Rapport technique*² ;
- *Les zones humides méditerranéennes : Enjeux et perspectives. Premier rapport de l'Observatoire des Zones Humides Méditerranéennes- Synthèse pour les décideurs*³ ;
- *Les zones humides méditerranéennes : Enjeux et perspectives. Premier rapport de l'Observatoire des Zones Humides Méditerranéennes- Synthèse pour les décideurs - Fiches indicateurs*⁴ ;
- *Biodiversité : état et tendances des espèces des zones humides méditerranéennes* ;

Et en 2014 :

- *Occupation du sol : dynamiques spatiales dans les zones humides littorales méditerranéennes de 1975 à 2005*⁵.

BILAN

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualites/generales/agriculture-aquaculture-et-milieux-humides-chiffres-cles>

² <http://www.medwetlands-obs.org/fr/content/les-zones-humides-m%C3%A9diterran%C3%A9ennes-enjeux-et-perspectives-premier-rapport-technique>

³ [Premier rapport de l'Observatoire des Zones Humides Méditerranéennes- Synthèse pour les décideurs](#)

⁴ [Premier rapport de l'Observatoire des Zones Humides Méditerranéennes- Synthèse pour les décideurs - Fiches indicateurs](#)

⁵ <http://www.medwetlands-obs.org/fr>

- L'ONMH a bien été constitué, au sein de l'ONB, et plusieurs indicateurs ont été définis (et sont actualisés selon leur périodicité propre) ;
- Cependant, l'ONMH doit encore affiner son positionnement et ses objectifs, en accord avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Ces réflexions ont donc redémarré en 2015, suite à une période d'« hibernation » de l'ONMH ;
- À ce jour, on peut estimer que les publics cibles n'ont pas été touchés, sauf lors de la publication en 2014, toutefois discrète, de la synthèse *Agriculture, aquaculture et milieux humides : Chiffres clés*. Il est toutefois à noter que les cibles de l'ONB (grand public, journalistes), qui intègre l'ONMH, sont différents de ceux de ce dernier, ce qui n'est pas favorable.

2.4. Établir les modalités de conduite de la mission d'animation grand public menée en partenariat avec une association

Définir le cahier des charges et les moyens de cette mission, notamment autour des deux sujets suivants :

- Diffuser une publication régulière sur le sujet (au moins semestrielle) ;
- Coordonner la communication événementielle et les relations presse sur les zones humides, notamment pour la mise en valeur de la JMZH.

2.4.1. Échelle d'action et partenariats

| Responsable | MEDDTL-DEB |
|---|------------|
| Partenaires envisagés : 0 | |
| Une association, correspondant non gouvernemental CESP, comme animateur | |
| Partenaires engagés : +20 | |
| Internationale : l'association correspondant non gouvernemental CESP pour la France : SNPN, le secrétariat de la convention de Ramsar, Évian | |
| Nationale : - pour la revue : Groupe « Zone Humide », comité éditorial de la revue de <i>Zones HumidesInfos</i> : + 20 référents sur les différentes thématiques traitées. - pour la JMZH (46 partenaires): Onema, LPO, APCA, Association Ramsar France, SNPN, UNCPIE, FPNRF, FNE, FNH, PNF, FEEE, fondation Tour du Valat, GHZH, Éco-maires, 5 agences de l'eau, Humanité et biodiversité, FCPN, IFREE, Réseau école et nature, Noé conservation, Rivages de France, OIEau, ONF, Comité français de l'UICN, FCEN, Conservatoire du littoral, AFEPTB, EPTB, FF de randonnée, GIP ATEN, APBG., WWF France, AFIE, INPN, RNF, FMA, OEC, CEN LR | |
| Régionale et locale : pour la JMZH : Natureparif, Seine-et-Marne environnement, Sepanguy, CEN Limousin, CEN Aquitaine... | |

2.4.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|--|----------|------------|
| | | X |
| La revue <i>Zones Humides Infos</i> est éditée par la SNPN deux fois par an, gratuitement, au format imprimé et numérique, et est disponible librement sur Internet. | | |

La coordination nationale des partenaires et organisateurs d'animation, la promotion et la valorisation de la Journée mondiale des zones humides nécessite une mobilisation permanente ou temporaire entre le mois d'août de l'année précédant la JMZH et le mois de mai de l'année de l'événement, à chaque édition.

* Financement alloué

| | |
|----------------|--|
| ≤ 100 000 €/an | 55-60 000 €/an <i>Zones Humides Infos</i> , et JMZH, convention MEDDE-SNPN) Environ 20 000 €/an (JMZH) – hors financement du développement du portail national zones humides, des PRZH et investissement des organisateurs d'animations |
|----------------|--|

2.4.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio-pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
| Groupes visés | | | | | | |
| X | X | X | X | X | X | X |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | X | (X) | ... | X | ... | ... |
| Têtes de réseaux, l'État et les collectivités pour <i>Zones Humides Infos</i> . Têtes de réseaux et EEDD, partiellement l'État et collectivités, mais aussi le grand public (usagers et loisirs, culture et tourisme) et un peu les socioprofessionnels partenaires. | | | | | | |

2.4.4 Tâches et livrables réalisés

La SNPN est l'éditeur de la revue *Zones Humides Infos*¹, en lien avec son propre groupe « zone humide ». Entre 2012 et 2014, six numéros ont été réalisés : *L'élevage en zone humide* (2012), *Pour un 3^{ème} Plan national d'action en faveur des zones humides !* (2012), *Tourisme, sport et loisirs en zone humide* (2013), *Mares et réseaux de mares* (2013), *Zones humides, submersions marines et inondations* (2014), *Littérature et zones humides* (2014).

¹ Cf. Annexe 2: Évolution des abonnements à la revue *Zones Humides Infos*.

Tous les exemplaires sont diffusés par voie postale à près de 3 000 exemplaires, par voie électronique et mis en téléchargement sur le site Internet de la SNPN. L'abonnement électronique a été lancé en 2013 pour toucher plus de personnes tout en restreignant les coûts de fabrication et de diffusion et pour satisfaire une demande des lecteurs. Entre 2012 et 2014, le nombre d'abonnés s'est accru de 22%, passant de 3 036 à 3 693 abonnés (chiffre a baissé à 3 043 fin 2014 suite à la suspension des plus anciens abonnements).

Grégoire Macqueron, de la SNPN, est correspondant non gouvernemental CESP de la France auprès de la convention de Ramsar depuis 2012 (voir §1) et assure, avec l'Onema, la co-animation du groupe thématique CESP du 3^{ème} Plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018.

La France mobilise les Pôles-relais zones humides depuis 2004 pour accompagner les acteurs des territoires dans la mise en place des animations autour du 2 février, Journée mondiale des zones humides (date anniversaire de la convention de Ramsar).

En 2009, la refonte, pilotée par l'Onema, du Portail national des zones humides (coordonné auparavant par l'Institut français de l'environnement) est l'occasion de poser la première pierre d'une coordination nationale autour de cette manifestation¹, avec la mise en place d'un espace de labellisation des animations « JMZH », et de mettre en lumière le premier programme national JMZH avec la réalisation dès 2011 d'un bilan national².

Les éditions 2012 et 2013 ont permis d'ajuster et de perfectionner les outils (diffusion, bancarisation, etc.) et de construire une véritable coordination nationale regroupant : l'Onema, les 5 PRZH, la SNPN, la LPO et l'association Ramsar France³.

Les éditions 2014 et 2015 furent l'occasion de donner naissance à de nouveaux partenariats internationaux, nationaux et régionaux, de mettre en place une journée nationale de lancement (en 2014 au Centre de formation du Paraclet –Onema– en partenariat avec le LEGTA du Paraclet⁴ ; en 2015 à la Tour du Valat en partenariat avec la SNPN, le PNR de Camargue, etc.)⁵, de s'associer à un média national (*Néoplanète*), de nouer des partenariats avec des programmes d'EEDD et de lancer l'application *smartphone* « BaladOmarais » pour découvrir les milieux humides près de chez soi.

Le nombre d'animations organisées autour de la Journée mondiale des zones humides est passé de 280 plus de 550 entre l'édition 2010 et l'édition 2015 en raison de l'effort de mobilisation et de communication autour de cet événement (Pôle-relais zones humides, LPO, Onema, SNPN, association Ramsar-France... voir § 2.1.4).

BILAN

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides>

² Annexe 3 : Journée mondiale des zones humides, p. 81.

³ www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/les-bilans-des-annees-passees

⁴ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-presse/journee-d-ouverture-de-la--2>

⁵ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualites/generales-113>

- L'action a été pleinement mise en œuvre ;
- La revue *Zones Humides Infos* est éditée par la SNPN deux fois par an, gratuitement, et est disponible librement sur Internet ;
- Un comité de pilotage composé de l'Onema, des Pôles-relais zones humides, de la SNPN (correspondant ONG CESP), de Ramsar France et des têtes de réseaux partenaires de la JMZH coordonne la communication de cet évènement ;
- Un dossier de presse national est publié et diffusé tous les ans à l'occasion de la JMZH, avec les coordonnées des différents chargés des relations presse. Des communiqués de presse sont élaborés et diffusés par de nombreux partenaires ;
- Depuis 2014, la presse locale et nationale est conviée à une journée de lancement de la JMZH. En 2015, un partenariat a été noué pour cet évènement avec un média national.

2.5. Renforcer la sensibilisation des élus

S'appuyer sur les vecteurs existants (Salon des maires, revues d'élus, Journée mondiale des zones humides, sites Ramsar...) principalement avec l'angle de la valorisation des services écosystémiques rendus par ces milieux.

2.5.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|--|--|
| Responsable | SNPN, AFEPTB, FPNRF, association Ramsar France |
| Partenaires envisagés : ≤10 | |
| Associations nationales d'élus | |
| Partenaires engagés : ≤10 | |
| Internationale : | |
| Nationale : MEDDE, Onema, Écomaires, Association des maires de France | |
| Régionale et locale : 5 AE, IDEAL connaissance, Conseil régional de Bretagne | |

2.5.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|---|----------|------------|
| | | X |
| La majorité des actions sont récurrentes, revenant chaque année ou tous les 2 ans lors de rencontres. | | |

* Financement alloué

| | |
|-----------------|--|
| ≤ 500 000 € /an | <p>500 000 € /3 ans (campagne « Changements de point de vue sur l'eau » sur les thèmes : protection des captages d'eau, hydromorphologie des cours d'eau, zones humides, concertation)</p> <p>55 000 et 70 000 € /an (séminaire Ramsar)</p> <p>60 000 à 70 000 € /an (salon des maires)</p> <p>Prix national Urbanisme & zones humides MTES-CEREMA</p> <p>Prix PRZH Lagunes (tous les 2 ans)</p> |
|-----------------|--|

2.5.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio-pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
| Groupes visés | | | | | | |
| X | | | | | | |
| Groupes touchés | | | | | | |
| X | | | | | | |
| C'est principalement les élus communaux qui ont été ciblés et touchés | | | | | | |

2.5.4 Tâches et livrables réalisés

La sensibilisation des élus pour la préservation des zones humides, aussi bien à l'échelle locale que nationale, passe par la mise en place de campagne(s) d'information, de rencontre(s) et d'événements valorisant leur action.

Les zones humides présentes dans les événements rassemblant des élus

Jusqu'à l'hiver 2012, [la campagne d'information nationale](#) lancée par [l'Onema](#), [les agences de l'eau](#) et le ministère en charge de l'écologie a donné la parole à des élus qui ont su avec succès lancer des opérations de préservation de leurs milieux humides. Plus d'une quinzaine d'élus ont témoigné et partagé leurs expériences : politique de gestion durable (concertation, etc.), d'acquisition, de préservation, etc. ont été autant d'initiatives qui se sont multipliées sur le territoire. Cette campagne a fait l'objet d'une diffusion via Internet (Onema, Portail ZH, sites Internet des agences de l'eau...) ainsi que dans la revue *Gazette des communes* (plus de 30 000 tirages et 229 000 lecteurs, source : étude IPSOS 2011)¹.

La thématique des milieux humides a été traitée ou présentée dans diverses journées d'échanges, de rencontres et de salons. Chaque année, les agences de l'eau et l'Onema sont présents au **Salon des maires**. En 2012, les cours d'eau et les milieux humides sont à l'honneur sur le stand commun (articulation avec la campagne d'information « Changeons de point de vue sur l'eau »)². En 2014, L'Onema, les agences de l'eau et le Conservatoire du littoral ont organisé une conférence sur le thème de la préservation des zones humides littorales « Zones humides littorales... un défi pour les élus »³. Les agences de l'eau organisent par ailleurs chaque année des journées d'échanges et des salons comme le **Carrefour des gestions locales de l'eau** à Rennes dans le bassin Loire-Bretagne.

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/?q=node/1706>

² <http://www.onema.fr/Table-ronde-salon-des-maires-2012>

³ <http://www.onema.fr/Du-25-au-27-novembre-2014-l-Onema-au-Salon-des-maires>

L'animation des sites Ramsar dans les territoires

Presque chaque année, l'association Ramsar France co-organise, avec le gestionnaire d'un site Ramsar, le séminaire des gestionnaires de sites Ramsar en France. Ce séminaire est, entre autre, un lieu d'échanges entre animateurs de site Ramsar sur l'actualité des milieux humides, mais également d'échanges avec le secrétariat de la Convention, les représentants du ministère chargé de l'environnement, les agences de l'eau, les grandes associations de préservation de l'environnement en France et les élus locaux, qui se mobilisent toujours fortement pour le séminaire organisé sur leur territoire.¹

À cette occasion (depuis 2012), et lors du lancement national de la Journée mondiale des zones humides (depuis 2014²), des **chartes de gestion Ramsar** voient le jour. Une charte de gestion Ramsar est un document d'engagement entre la ou les structures gestionnaires du site (très souvent des collectivités ou des EPCI), l'État et l'association Ramsar France, qui formalise la prise en compte de la dimension « Ramsar » dans la gestion du site. Il s'agit d'une reconnaissance territoriale du site Ramsar. Neuf chartes de gestion Ramsar ont vu le jour en France (2012 - [Charte Ramsar de Camargue](#), 2013 - [Charte Ramsar du marais Audomarois](#), 2014 - [Charte Ramsar de l'étang de Biguglia](#), [Charte Ramsar de l'étang Palo](#), [Charte Ramsar de l'étang d'Urbino](#), 2015 - [Charte Ramsar des étangs Palavasiens](#), [Charte Ramsar des étangs de Villepey](#), [Charte Ramsar des étangs de la Narbonnaise](#), [Charte Ramsar de la petite Camargue](#))³.

Le montage d'un projet de site Ramsar associe la plupart du temps une ou plusieurs collectivités intéressées par cette reconnaissance internationale, qui seront ensuite gestionnaires du site, ou co-gestionnaires avec une autre structure, par exemple un PNR qui lui-même est un syndicat mixte et représente l'engagement des collectivités. La désignation d'un nouveau site Ramsar est ensuite l'occasion d'associer plus largement les élus locaux, au-delà des seuls porteurs du projet, à l'intérêt que représente cette reconnaissance internationale pour leur territoire, lors d'une cérémonie officielle de remise du **label international « Ramsar »**. Ce fut le cas par exemple sur le delta de la Leyre en février 2012, en présence du coordinateur « Europe » de la convention de Ramsar⁴.

Des prix et des labels remis aux élus

Dans le cadre du 2^{ème} Plan national en faveur des zones humides, l'axe prioritaire 2 était consacré à la valorisation du rôle spécifique des zones humides en milieu urbanisé.

L'une des sous-actions a pris la forme d'un **grand prix « Zones humides en milieu urbanisé »** lancé en juillet 2011, en partenariat avec l'Association des maires de France et les agences de l'eau. Ce grand prix s'inscrivait également dans le plan « Restaurer et valoriser la Nature en ville », lancé en novembre 2010 par le ministère du développement durable. Il visait à récompenser les collectivités (urbaines ou rurales) ayant mis en place des stratégies d'urbanisation avec des opérations d'aménagement exemplaires qui prennent en compte les zones humides et leurs fonctions.

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/association-ramsar-france/ameliorer-la-gestion-des-sites-ramsar-inscrits/seminaires->

² <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualites/generales-113>

³ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/association-ramsar-france/ameliorer-la-gestion-des-sites-ramsar-inscrits/des-chartes>

⁴ <https://vimeo.com/36146616>

32 dossiers ont été reçus, présentant des opérations d'une grande diversité géographique, de nature et de contexte¹. Une plaquette de valorisation des candidats, à destination des élus, et un recueil *Milieus humides et aménagement urbain* à destination des ingénieurs et techniciens des collectivités ont été réalisés². Une brochure simplifiée de présentation des diverses expériences menées par les collectivités récompensées, à destination des élus, est en cours de rédaction et devrait être éditée pour le salon des Maires 2015.

Le concours annuel « **Capitale française de la biodiversité** », qui récompense les villes les plus actives dans ce domaine, a récompensé en 2012 la ville de Niort, notamment pour ses efforts de préservation du marais poitevin³.

Depuis 2011, sur proposition de son comité d'orientation, le Pôle-relais lagunes remet tous les deux ans le « **Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes** » qui valorise une action innovante réalisée sur un territoire lagunaire par un acteur local. (2011 : Réduction de l'utilisation de pesticides, 2013 : Action culturelle et artistique, 2015 : Adaptation aux changements climatiques)⁴.

Autres actions locales exemplaires

Chaque année, l'EPTB Sèvre Nantaise organise sur son bassin versant, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, une réunion rassemblant tous les acteurs et partenaires pour échanger sur les zones humides.

Ce rendez-vous est l'occasion de mettre en lumière 5 à 6 actions présentées par les élus eux même.

À rappeler que le SAGE Sèvre Nantaise, arrêté en 2005 et nouvellement révisé, a décliné dans son document l'obligation pour chaque commune de réaliser un inventaire des zones humides et des haies lors de l'élaboration ou de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et également de proposer des mesures de gestion des zones à « enjeux » dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic environnemental communal (DEC). Aujourd'hui, une centaine de DEC ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur les 144 communes du bassin. Une dizaine de communes ont annexé ce document dans leurs PLU.

L'entrée SAGE dans le PLU est le facteur essentiel de la réussite de cette action. Toutefois, les échanges lors de la Journée mondiale des zones humides ont permis aux élus de parler à d'autres élus et de discuter des avantages et inconvénients de cette procédure⁵.

BILAN

- Des actions ont été menées et ont permis de renforcer la sensibilisation des « élus », même si cette dernière reste sans doute trop faible et en outre difficile à cerner.

¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Grand-prix-zones-humides-en-milieu.html>

² <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualites/generales/publication-d-un-ouvrage-sur-les-milieus-humides-et-l-amenagement-urbain>

³ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides/retours-concrets-de-la-politique-publ-3>

⁴ <http://www.pole-lagunes.org/actualites/infos-des-lagunes/dernieres-actus/appel-projets-du-prix-pole-relais-lagunes-mediterraneen>

⁵ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/node/2577>

- L'utilisation du terme « élus » comme public cible est trop large et ne permet pas à l'heure actuelle de savoir si les démarches de sensibilisation engagées ont touché l'ensemble de ces derniers. On notera pour la suite qu'il est important de préciser le(s) type(s) d'élus ciblés afin d'affiner les actions, les livrables et les registres argumentaires.
- Ainsi, les actions menées ont sans aucun doute touché un « certain » nombre d'élus au niveau local, nombre dont l'importance relative reste très difficile à apprécier, mais qui pourrait rester assez marginale. En outre, il est apparu difficile de mobiliser sur le long terme les associations nationales d'élus.
- Une collaboration plus régulière est à rechercher et la diffusion dans de nouvelles arènes de discussion et d'échange reste à construire (Assemblée nationale, Sénat... et 3^{ème} décentralisation).

2.6. Organiser l'animation territoriale des réseaux et la mise en synergie des actions entre acteurs de la préservation des zones humides et acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable

Établir avec les agences de l'eau les modalités de leur implication dans l'animation territoriale des réseaux.

Établir les modalités d'échanges d'information entre le niveau national et le niveau territorial.

2.6.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|--|-----------|
| Responsable | MEDDE-DEB |
| Partenaires envisagés : +20 | |
| Onema, AE, PRZH, réseaux EEDD, réseaux acteurs de la préservation des ZH | |
| Partenaires engagés : +20 | |
| Internationale : / | |
| Nationale : 5 PRZH, Onema, LPO, SNPN, association Ramsar France, RNF, réseau École et nature, UNCPPIE, FEEE, FCPN... | |
| Régionale et locale : AE... | |

2.6.3. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|--|----------|------------|
| X | X | X |
| Les démarches nationales et territoriales peuvent être ponctuelles, continues et récurrentes en fonction de leurs natures. | | |

* Financement alloué

| | |
|------------------|--|
| ≤ 1 000 000 €/an | 20 000 000 €/an : Financement par des agences de l'eau des opérations de préservation et de restauration (la part de financement des activités CESP n'a pas été définie. Ces activités participent grandement à la réussite et à l'acceptabilité sociale des opérations de préservation et d'ingénierie écologique dans les territoires). Brochure Ramsar MTES |
|------------------|--|

2012 http://www.zones-humides.eaufrance.fr/sites/default/files/2012-07-ramsar_et_zones_humides.pdf

2.6.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio-pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
| Groupes visés | | | | | | |
| X | X | X | X | X | X | X |
| Groupes touchés | | | | | | |
| X | X | X | ... | X | X | X |
| Il est important de souligné que la mobilisation des groupes d'acteurs est principalement territoriale. | | | | | | |

2.6.4 Tâches et livrables réalisés

Activités « d'éducation à l'environnement et au développement durable »(EEDD)

À l'échelle nationale, l'ensemble des partenariats développés entre les acteurs de la préservation des zones humides et les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable ont vu le jour autour des éditions 2014 et 2015 de la Journée mondiale des zones humides en France. Ces partenariats sont des accords de principe d'affichage mutuel autour de cette manifestation internationale et de mobilisation des réseaux respectifs (voir § 2.4).

Lors de l'édition 2015, un certain nombre de programmes des partenaires ont été mis en lumière : Concours international de photos¹, J'agis pour la nature², Stockholm junior water prize³, Jeune reporters pour l'environnement⁴, Bienvenue à la ferme⁵, Pavillon bleu¹, Parrainez un flamant et suivez son voyage autour de la Méditerranée².

¹ www.ramsar.org/fr/activite/journ%C3%A9e-mondiale-des-zones-humides-2015

² www.jagispourlanature.org

³ www.juniorwaterprize.fr

⁴ www.jeunesreporters.org

⁵ www.bienvenue-a-la-ferme.com application Facebook "Devenez locavore"

En août 2012, l'Onema, les agences de l'eau et le ministère en charge de l'écologie ont également publié une fiche pédagogique sur les zones humides et les marais dans le recueil « Apprenons l'eau »³.

À l'échelle des grands bassins versants, un certain nombre de partenariats techniques et financiers ont été développés avec les agences de l'eau. À ce titre, l'UNCPIE conventionne avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la mise en place d'une plateforme sur la morphologie des cours d'eau⁴...

Les agences de l'eau ont également mis en place des parlements des jeunes pour l'eau (AE-AP), des classes d'eau (AE-SN), édité une revue (AE-AP), lancé des concours d'affiches (AE-LB) ou développés un certain nombre de site Internet de sensibilisation de la jeunesse sur l'eau et les milieux aquatiques.

| | |
|--|---|
| Agence de l'eau Artois-Picardie (AE-AP) | http://ecoledeleau.eau-artois-picardie.fr/ |
| Agence de l'eau Rhin-Meuse (AE-RM) | http://www.eau-rhin-meuse.fr/hector/index2.htm |
| Agence de l'eau Seine-Normandie (AE-SN) | http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=673 |
| Agence de l'eau Loire-Bretagne (AE-LB) | http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_educatif |
| Agence de l'eau Adour-Garonne (AE-AG) | http://www.coursdeau.com/ |
| Agence de l'eau Rhône-méditerranée et Corse (AE-RMC) | http://www.eaurmc.fr/juniors/ |

À titre d'exemple, diverses têtes de réseaux de l'EEDD ont développées des supports de sensibilisation : « Ricochet »⁵ pour le réseau École et nature ou encore des fascicules⁶ sur les mares et les zones humides à la FCPN et l'UNCPIE⁷.

Activités de « sensibilisation » et de « participation »

À l'échelle nationale, un certain nombre de démarches ont été entreprises pour accompagner, sensibiliser et mettre en lumière les projets et actions innovantes dans le domaine de la préservation des milieux humides. Il n'est pas possible d'être exhaustif sur le sujet. Voici donc quelques exemples.

¹ www.pavillonbleu.org

² tourduvalat.org / flamingoatlas.org

³ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualites/generales/apprenons-l-eau-fiches-pedagogiques>

⁴ <http://hydromorphologie.cpie.fr/>

⁵ <http://reseauecoleetnature.org/ricochets.html>

⁶ http://www.fcpn.org/publications_nature/doc_cpn/Cahiers-gazette-des-terriers/je-decouvre-la-mare

⁷ <http://plateforme.cpie.fr/IMG/pdf/Cahierdeleau6gestionpublique.pdf>

– La FPNRF, les PNN, l'INRA, le MAAF, le MEDDE, l'APCA, suite aux résultats encourageant du concours « Prairie fleurie », ont intégré ce dernier dans le concours général agricole 2014. Chaque année, un agriculteur est récompensé pour la gestion de ses prairies humides¹.

– Le grand prix Natura 2000 en 2012 a récompensé la communauté de commune de Frasne Dugeon pour la restauration hydraulique des tourbières des Levresses et Sarre à Cordier dans le Doubs².

– Les appels à projets lancés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité ont permis la réalisation d'actions exemplaires :

- adaptation des infrastructures de transport existantes aux besoins de circulation de la faune ;
- restauration des écosystèmes et des habitats naturels de la faune et de la flore ;
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines dans les départements et collectivités d'Outre-mer ;
- aide à la conservation et à l'utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières économiques de proximité ;
- développement des éco-technologies dans le domaine du génie écologique³.

– La FCEN a publié un recueil des actions menées avec les différents conservatoires d'espaces naturels sur les camps militaires qui œuvrent souvent à la préservation de milieux humides⁴.

– Les agences de l'eau, l'Onema et les Pôles-relais zones humides mettent en valeur la mobilisation pour les milieux humides des acteurs des territoires aussi bien au travers de retours d'expériences⁵ que de témoignages en images⁶.

– Les orientations des SDAGE 2009-2015 pour la préservation des zones humides ont permis de mettre à l'ordre du jour d'instances de concertation et d'échanges l'importance de ces milieux pour le bien-être de nos sociétés auprès des acteurs de nos territoires⁷.

Les 10^{èmes} programmes des agences de l'eau sont orientés vers une logique de résultats pour la reconquête du bon état des rivières, des nappes, des lacs et des eaux littorales. La restauration des milieux aquatiques, et notamment des zones humides, est l'une des thématiques prioritaire au niveau de l'action de ces agences dans ces nouveaux programmes. De nombreuses conventions cadres inter-agences de l'eau ont été développées pour favoriser

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides/retours-concrets-de-la-politique-publ-1>

² <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides/retours-concrets-de-la-politique-europe>

³ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides/retours-concrets-de-la-politique-publ-3>

⁴ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides/autres-retours-d-experiences>

⁵ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides/retours-concrets-de-la-politique-publ-0>

⁶ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/temoignages-d-acteurs>

⁷ <http://www.gesteau.eaufrance.fr/consulter-les-sdage>

la préservation des zones humides¹. Pour mettre en œuvre ces programmes, les agences de l'eau animent un certain de réseaux d'acteurs de préservation de l'eau et des milieux aquatiques ou financent des têtes de réseaux territoriales pour animer ces réseaux (exemple : FCEN pour l'animation de la plateforme « eau, espace, espèce » ou encore le Forum des marais atlantiques pour le réseau des techniciens de rivières et techniciens de marais du bassin Adour-Garonne). Elles organisent et financent également un certain nombre de colloques, séminaires ou journées d'échanges thématiques sur leur territoire². Il est à noter que la plus part des agences de l'eau ont fait une évaluation des politiques d'intervention pour la préservation et la restauration des zones humides³.

Depuis les lois grenelles, les agences de l'eau ont mis en place une animation territoriale pour répondre à l'engagement de l'État d'acquiescer 20 000 hectares de zones humides d'ici 2015⁴. De plus, dans les Outre-mer, 35 000 hectares de mangroves devraient également être affectés d'ici 2015 au Conservatoire du littoral⁵.

BILAN

- Différentes démarches ont été mise en place au cours de ces trois ans. Certaines d'envergure nationale, d'autres à l'échelle des grands bassins versants ;
- Les agences de l'eau jouent un rôle primordial dans l'animation de réseaux et le financement d'actions de communication, d'éducation et de participation à l'échelle territoriale ;
- Il est à noter que le présent bilan ne permettra pas d'avoir une vision exhaustive des actions entreprises au niveau territorial ;
- La représentations des têtes de réseaux de la plupart des acteurs de la préservation et la restauration des milieux humides au Groupe national milieux humides a permis de faire remonter les besoins des acteurs des territoires ;
- Ces premières collaborations à l'échelle nationale ont permis d'identifier que peu de têtes de réseaux d'EEDD étaient membres du Groupe national milieux humides ;
- Aucune articulation et synergie n'a été engagée entre les différents opérateurs et financeurs d'action d'éducation à l'environnement sur les milieux humides ;
- Compte tenu du nombre important de sollicitations reçues par les acteurs EEDD, il peut apparaître important que les acteurs des milieux humides s'inscrivent

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/plans-et-programmes/9emes-programmes-des-agences-de-l-eau>

² Évaluation du Plan national d'action pour les zones humides 2010-2013 (PNZH) – CGEDD p. 101
http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008343-01_rapport.pdf

³http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Evaluation/Bilan_evaluatif_Animation_zones_humides_vf.pdf
http://www.eaurmc.fr/aides-et-redevances/le-programme-daction-2013-2018/documents-devaluation-et-impact-sur-la-politique-dintervention.html?eID=dam_frontend_push&docID=1567

⁴ ???

⁵ <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/84-les-zones-humides.htm>

dans des démarches plus globales, dans des cadres « Biodiversité » ou « Gestion de l'eau ».

2.7. Organiser et développer la formation sur les zones humides

- Assurer une veille et une information continues sur les formations disponibles ;
- Analyser l'adéquation entre l'offre de formation et les objectifs poursuivis par le 2^{ème} Plan national d'action en faveur des zones humides ;
- Faire une synthèse annuelle des éléments de connaissance et des techniques nouvelles à intégrer dans les formations ;
- Susciter l'élaboration et la mise en place de nouvelles formations.

2.7.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|--|------------|
| Responsable | MEDDTL-DEB |
| Partenaires envisagés : ≤10 | |
| MAAF, IFORE, ATEN, Onema, CNFPT... | |
| Partenaires engagés : ≤10 | |
| Internationale : | |
| Nationale : ATEN, OIEau, Agrocampus-Ouest, Agroparistech, TECOMATH, BRGM, Onema, CEDRE, ENGEES | |
| Régionale et locale : | |

2.7.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|------------|----------|------------|
| | | X |
| | | |

* Financement alloué

| | |
|----------------|--|
| ≤ 100 000 €/an | <p>Formapr'eau : création 15 000 € + alimentation et animation 30 000 €/an (convention OIEau/Onema)</p> <p>45 000€/an soit 15 formations à 3 000 € d'après source Formapr'eau pour 2015 (hors formations IFORE, IFOMA, CNFPT et autres acteurs territoriaux)</p> |
|----------------|--|

2.7.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|--|---|---|------------------------------------|---------------|------------------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio- pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
| Groupes visés | | | | | | |
| | | X | | | X | X |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | | X | | | X | |
| État et établissements publics pour 1.3 et Bureaux d'études pour 3.1 | | | | | | |

2.7.5 Tâches et livrables réalisés

Dans le cadre du 2^{ème} Plan national d'action en faveur des zones humides, l'ATEN avait été mandaté par le MEDDE pour mettre en place un site Internet de référence sur les formations initiales et continues sur les zones humides. Ceci a donné lieu en 2012 à la mise en place d'un site sur le sujet, mais il n'a jamais fait l'objet de mise à jour. Ce site a été fermé en 2014.

L'Onema, en 2014, a mandaté l'Office international de l'eau (OIEau) pour mettre en place le site *Formap'eau*¹ (ouverture 16 mars 2015) regroupant l'ensemble des formations continues –ATEN, OIEau, Agrocampus-Ouest, Agroparistech, TECOMATH, BRGM, Onema, CEDRE, ENGEES– sur les milieux aquatique en France : cours d'eau, plan d'eau, zones humides, estuaires, milieux littoraux et eaux souterraines.

Il est à noter que d'autres organismes de formation (IFORE, CNFPT...) ou gestionnaires (ONF, PRZH, LPO, Chambre d'agriculture...) mettent en place des formations continues dédiées aux milieux humides qui, actuellement, ne sont pas centralisées sur ce site.

Quelques formations initiales traitant des zones humides ont été ciblées dans la page du Portail national zones humides dédié à la formation².

En ce qui concerne l'analyse des besoins de formations liées aux objectifs du Plan national d'action, le MEDDE a mandaté le CEREMA pour la réalisation de cette analyse, qui est en cours.

Concernant l'enseignement agricole, des réflexions sont en cours (dans le cadre de la mise en œuvre du 3^{ème} Plan national d'action 2014-2018) pour mieux intégrer les problématiques de préservation des milieux humides.

BILAN

¹ <http://www.formapreau.fr/>

² <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/les-formations>

- La veille mise en place à ce jour est concentrée sur les formations continues, et est encore incomplète sur ces dernières ;
- L'analyse de l'offre et des besoins de formation n'a pas été réalisée (elle est en cours actuellement sur le volet Éviter-Réduire-Compenser) ;
- La synthèse annuelle des connaissances et techniques nouvelles à intégrer dans les formations n'a pas été réalisée ;
- L'élaboration et la mise en place de nouvelles formations ont été suscitées par des groupes pédagogiques différents sans qu'il n'existe avec ces derniers une réflexion nationale partagée sur le sujet.

2.8. Améliorer de manière partenariale l'accessibilité du Portail national pour les zones humides et enrichir/consolider son contenu

- Solliciter la mise en évidence de liens Internet vers le Portail sur les sites des membres du GNZH pour le rendre accessible au sein des réseaux ;
- Faire une réunion annuelle sur le Portail avec le groupe restreint et/ou avec le GNZH pour mettre à jour et améliorer le Portail de manière partenariale (en s'appuyant sur le comité de pilotage du Portail).

2.8.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|--|------------------|
| Responsable | MEDDE-DEB, Onema |
| Partenaires envisagés : +20 | |
| GNZH | |
| Partenaires engagés : ≤10 | |
| Internationale : / | |
| Nationale : 5 PRZH, association Ramsar France, Onema, OIEau, LPO, SNPN | |
| Régionale et locale : / | |

2.8.2. Investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|------------|----------|------------|
| | X | |
| | | |

* Financement alloué

| | |
|----------------|--|
| ≤ 100 000 €/an | Entre 50 000 € et 65 000 €/an (convention OIEau/Onema) Hors financement PRZH et association Ramsar France (animation) |
|----------------|--|

2.8.3. Groupes cibles (comme défini dans CESP 2012-2014)

| | | |
|-------|-------|-------|
| Axe 1 | Axe 2 | Axe 3 |
|-------|-------|-------|

| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio-pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------------|
| Groupes visés | | | | | | |
| X | X | X | X | X | X | X |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | X | X | | ... | X | X |
| En développement sur EEDD | | | | | | |

2.8.4 Tâches et livrables réalisés

Le Portail national des zones humides¹ a fait l'objet d'une intervention devant le Groupe national zones humides le 27 février 2013 à l'auditorium de la Grande arche de la Défense.

Il est co-animé par l'Onema, l'OIEau, les 5 Pôles-relais zones humides et l'association Ramsar France. Dès sa refonte, le Portail national s'est doté d'un comité de pilotage réunissant les structures suivantes : le MEDDE, le MAAF, l'Onema, les 5 agences de l'eau, les 5 Pôles-relais zones humides, l'association Ramsar France, le MNHN, la SNPN et le GIP ATEN). Ce dernier avait lieu deux fois par an dans les locaux de l'Onema.

Depuis janvier 2013, aucun comité de pilotage ne s'est réuni en raison de contraintes de temps. Malgré cela, le Portail national zones humides évolue régulièrement au gré des nouveautés technologiques et des savoirs et connaissances disponibles sur le sujet (plus de 300 retours d'expériences, plus d'une soixantaine de vidéos, refonte des rubriques de promotion des sites Ramsar, de la réalisation d'inventaires, de la réglementation en vigueur, de l'intérêt des zones humides et leurs évolution...).

Ce dernier est régulièrement alimenté en actualités nationales et internationales par les Pôles-relais zones humides et l'association Ramsar France (environ 140 animations/an soit 3 actualités par semaines en moyenne).

Le nombre de visites sur le Portail national a augmenté de 43 % en 4 ans. (2011 : 74 381 visites ; 2014 : 130 671 visites, voir §2.1). Il fait maintenant partie des sites de référence sur le sujet. Le « bouche à oreilles » a participé à la notoriété de ce portail.

BILAN

- Le Portail national n'a pas été alimenté par les membres du groupe national zones humides : ce sont les partenariats noués par l'Onema avec l'OIEau, les 5 Pôles-relais zones humides et l'association Ramsar France qui permettent de faire évoluer ce dernier au fil du temps ;
- L'action a ainsi été mise en œuvre, mais selon des modalités qui se sont adaptées aux engagements effectifs des acteurs ;

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

- Si le Portail fonctionne bien, il serait peut-être opportun de relancer ses attaches avec les partenaires plus institutionnels, selon des modalités à définir (relance du comité de pilotage ou lancement d'un comité d'orientation) ;
- Le développement de nouveaux services (base de données EEDD milieux humides en association avec l'application BaladOmarais) devrait permettre de développer de nouveaux partenariats.

2.9. Veiller à une coordination interministérielle efficace pour une prise en compte adéquate du sujet des zones humides dans l'ensemble des stratégies concernées

- Identifier dans les différents ministères les correspondants zones humides en vue de s'assurer de la prise en compte de ces milieux dans les autres politiques ;
- Organiser une réunion annuelle, notamment en lien avec l'action relative à la formation.

2.9.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|---|-----------|
| Responsable | MEDDE-DEB |
| Partenaires envisagés : ≤ 10 | |
| Autres ministères | |
| Partenaires engagés : ≤ 5 | |
| Internationale : / | |
| Nationale : MAAF, Outre-mer, Affaires étrangères | |
| Régionale et locale : / | |

2.9.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|---|----------|------------|
| X | | X |
| Récurrente avec le MAAF et le ministère des Outre-mer | | |

* Financement alloué

| | |
|--------|---------------|
| 0 €/an | collaboration |
|--------|---------------|

2.9.3. Groupes ciblés (comme défini dans CESP 2012-2014)

| | | |
|-------|-------|-------|
| Axe 1 | Axe 2 | Axe 3 |
|-------|-------|-------|

| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio-pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------------|
| Groupes visés | | | | | | |
| | | X | | | X | |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | | X | | | | |
| Chargés de mission des ministères | | | | | | |

2.9.4 Tâches et livrables réalisés

Les correspondants sur le sujet « milieux humides » dans les autres directions générales du MEDDE et les autres ministères, dont les politiques influencent les milieux humides, sont majoritairement identifiés et sont d'ailleurs membres, parfois très actifs, du Groupe national pour les milieux humides. Il reste toutefois à élargir les contacts à d'autres représentants et, surtout, à obtenir une implication plus forte, non seulement des représentants mais également des politiques portées par les différents services et ministères.

Le bilan du 2^{ème} Plan national d'action en faveur des zones humides¹ relevait ainsi que cette action restait un point faible alors qu'elle est cruciale compte tenu du caractère transversal du sujet.

On peut noter quelques avancées avec des relations plus suivies sur certaines thématiques (urbanisme, inondations, infrastructures...).

Il n'y a pas eu de réunions interministérielles régulières et spécifiques sur le sujet des milieux humides, même si des réunions associant les autres services et ministères, sans être nécessairement limitées à ces derniers, ont pu avoir lieu sur des sujets précis : notamment les réunions annuelles du GNZH et du GRZH.

Il n'y a pas eu de réunions spécifiques sur les aspects de formation, qui ont été abordés au travers du GNZH et du GRZH.

BILAN

- Des contacts sont permanents avec certains services et ministères, et s'élargissent ;
- Toutefois, le sujet ne bénéficie pas encore d'une prise en compte suffisamment large et forte au sein des politiques publiques, comme l'a relevé le bilan du 2^{ème} Plan national d'action.

¹ Évaluation du Plan national d'action pour les zones humides 2010-2013 (PNZH) http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008343-01_rapport.pdf

2.10. Affirmer l'importance du sujet des zones humides dans les concertations animées par les structures porteuses des SAGE et par les MISE(N)

- Identifier les sujets « zone humide » dans les feuilles de route de la direction de l'Eau et de la Biodiversité destinées aux services de l'État et dans les instructions relatives à l'élaboration des SAGE, en compatibilité avec les SDAGE.

2.10.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|--|------------|
| Responsable | MEDDTL-DEB |
| Partenaires envisagés : +20 | |
| DREAL de bassin, DREAL, DDT | |
| Partenaires engagés : +20 | |
| Internationale : / | |
| Nationale : MEDDE-DEB (AT1 + AT5), Onema, AE (notamment AE RMC), ... | |
| Régionale et locale : DREAL, DDT, Parquet, Onema, ONCFS... (mise en œuvre) | |

2.10.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|---|----------|------------|
| X | | |
| Ces démarches sont considérées comme ponctuelles, même si la mise en œuvre de la réglementation est continue. | | |

* Financement alloué

| | |
|--------|--|
| 0 €/an | Fiches Gesteau, note SDAGE, circulaires... |
|--------|--|

2.10.3. Groupes cibles (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|---------------|---|---|------------------------------------|---------------|------------------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio- pro) | 3.2 (usagers – loisir) |

| Groupes visés | | | | | | |
|---|--|---|--|--|--|--|
| X | | | | | | |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | | X | | | | |
| Il ne fallait pas oublier les établissements publics. | | | | | | |

2.10.4 Tâches et livrables réalisés

Le ministère en charge de l'écologie a réaffirmé l'importance de la préservation des milieux humides dans le cadre des circulaires suivantes :

- Circulaire du 12 novembre 2010 relative à l'organisation et la pratique du contrôle par les services et les établissements chargés de mission de police de l'eau et de la nature ;
- Circulaire du 11 février 2014 relative à la feuille de route des services déconcentrés dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et des paysages pour la période 2013-2014 ;
- Circulaire du 20 octobre 2014 relative à la mise en œuvre, dans les domaines de la police de l'eau, de la nature et des sites, de l'ordonnance 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du Code de l'environnement.

De plus, dans le cadre du groupe technique SAGE, le ministère en charge de l'écologie a mandaté l'Onema pour réaliser une fiche Gesteau *SAGE et zones humides* pour aider les animateurs de SAGE dans l'élaboration de PADD et de règlement¹. Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux SDAGE 2016-2021, le ministère en charge de l'écologie a transmis aux différents secrétariats techniques de bassin l'instruction du 22 avril 2014 relative à la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et des programmes de mesures associés, qui comporte notamment en annexe une fiche *Milieux et zones humides* précisant un certain nombre d'éléments indispensables à avoir dans ces nouveaux documents².

Dans le cadre du 10^{ème} programme des agences de l'eau, le Parlement a fixé aux agences de l'eau un cadre global de dépenses pour les années 2013 à 2018. Les grandes priorités en essor dans ces programmes concernent l'atteinte du bon état de toutes les eaux, dans un contexte de maîtrise et d'efficacité accrue des dépenses publiques³ :

- lutte contre les pollutions diffuses, notamment agricoles, et protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable ;
- restauration des milieux aquatiques, zones humides et continuité écologique ;

¹ http://gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/fichezh-sage_gesteau.pdf (Janvier 2013)

² <http://intra.dgaln.i2//documents-de-cadrage-pour-la-mise-a6796.html>

³ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/plans-et-programmes/9emes-programmes-des-agences-de-l-eau>

- gestion des ressources en eau en anticipation au changement climatique ;
- actions pour le littoral ;
- assainissement des petites communes.

À titre d'exemple, les agences de l'eau financent la réalisation d'inventaires de connaissance des zones humides sur leurs territoires. Pour aider les opérateurs dans la mise en œuvre, elles ont mis au point des boîtes à outils¹.

BILAN

- Cette action a été pleinement réalisée, et doit être poursuivie.

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/identifier/inventorier-pour-connaître-2/guides-sur-les-inventaires-zones-humides>

2.11. Mettre à disposition les connaissances issues des activités de recherche & développement

- Réaliser une enquête auprès des équipes de recherche en France portant sur les travaux menés depuis 10 ans, les programmes en cours (description et attendus, y compris collaboration au niveau européen) et les perspectives.

2.11.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|--|-------------|
| Responsable | Onema, MNHN |
| Partenaires envisagés : +20 | |
| Organismes de recherche | |
| Partenaires engagés : +20 | |
| Internationale : / | |
| Nationale : Onema, MNHN, 5 PRZH, MEDDE, 5 AE + un groupe gestionnaires + un groupe chercheurs. | |
| Régionale et locale : | |

2.11.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|------------|----------|------------|
| X | | |
| | | |

* Financement alloué

| | |
|-----------------|---|
| ≤ 100 000 € /an | 70 000 € (convention MNHN/ Onema 2013) 100 000 € (convention MEDDE/INRA) |
|-----------------|---|

2.11.3. Groupes visés (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | Axe 3 | |
|------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio-pro) | 3.2 (usagers – loisir) |

| | | | | | | |
|---|---|---|--|--|-----|--|
| Groupes visés | | | | | | |
| | | X | | | | |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | X | X | | | ... | |
| Parmi les têtes de réseaux d'acteurs, les acteurs du monde de la recherche et ceux de la gestion ont été mobilisés. | | | | | | |

2.11.4 Tâches et livrables réalisés

Afin de faire un bilan des travaux de recherche et de développement entrepris sur les milieux humides depuis le Plan national de recherche sur les zones humides, l'Onema a lancé avec l'appui du MNHN un bilan des travaux de recherche et développement sur les milieux humides en France. Ce travail a permis de réaliser une enquête auprès des gestionnaires pour identifier comment ils avaient valorisé les recherches du Plan et connaître leurs besoins actuels. Il a également permis de faire un état de la recherche et développement sur les milieux humides (sujets traités et milieux humides étudiés) et de proposer des pistes de recherche et développement à visée opérationnelles et également de transcender cette dimension opérationnelle en proposant des pistes d'ouverture et des perspectives plus larges.

En décembre 2013, une journée d'échanges « Expertise scientifique et opérationnelle sur les zones humides (2001-2011) : des acquis - des besoins - des pistes de recherche pour agir », a été organisée à Paris par l'Onema, le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office international de l'eau, en partenariat avec le ministère en charge de l'écologie et les Pôles-relais zones humides. Cette journée de dialogue et d'expertise sur la base du bilan critique des recherches menées sur le sujet ces dix dernières années avait pour objet d'esquisser les contours d'une politique scientifique en matière de milieux humides en adéquation avec les attentes du terrain¹.

Depuis la fin du second programme national de recherche sur les zones humides, en 2001, la thématique « milieux humides » a été traitée dans environ 440 projets de recherche soutenus entre autres par plus de 30 programmes : Agence nationale de la recherche, Eaux & Territoires, PNETOX, Liteau, Invabio... En chiffres, 93 % de ces projets relèvent des sciences de la nature, 7 % des sciences humaines et sociales ; 9 % sont transdisciplinaires et, sur environ 80 projets de recherche qui ont eu une visée opérationnelle à leur début, près de la moitié aurait effectivement abouti à des outils et méthodes opérationnels, qui exigent des degrés divers de spécialisation ou d'informations disponibles chez les acteurs visés.

Le MEDDE a également mandaté l'INRA de Saint-Laurent-de-la-Prée pour réaliser le même type d'étude dans le domaine de l'élevage en zones humides (synthèse nationale)² : ce travail a permis la mise en place et l'animation d'un réseau de partenaires (180 au niveau national), la réalisation d'une synthèse bibliographique des acquis (200 réf.), et le montage de projets de recherche Casdar. Une suite en a été prévue dans le cadre du 3^{ème} PNAMH 2014-2018.

¹ <http://www.onema.fr/IMG/pdf/Dossier-Rencontres-n-25.pdf>

² <http://www.sad.inra.fr/Toutes-les-actualites/zones-humides-et-agriculture>

Le site *Carteau*¹ offre un panorama complet des compétences et des programmes de recherche et développement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en France, dans les secteurs publics et privés.

Il se compose :

- d'une base de données où près de 200 unités de recherche publiques, 50 acteurs du secteur privé (entreprises, associations, fondation...), 130 organismes de recherche publics et quelques 70 structures collectives y sont répertoriés. 30 programmes de recherche et plus de 500 projets associés y sont également présentés.
- d'une rubrique « Actualités » qui informe sur les colloques, séminaires, appels à communication, appels à projet, formations à venir.
- d'une rubrique « Documents et liens » proposant des dossiers, articles, livres, rapports et des liens vers des sites complémentaires.

Afin de faciliter l'accès à la documentation sur l'eau et les milieux aquatiques (dont les milieux humides), l'Onema, l'OIEau, les agences de l'eau, les offices de l'eau, le MEDDE, les Pôles-relais zones humides, l'IRSTEA, l'INRA, l'IFREMER, le BRGM et EDP Sciences sont contributeurs du portail *Les documents techniques sur l'eau*², lui-même exploité par le portail *Tout sur l'environnement*³.

BILAN

- L'enquête sur la dernière décennie de travaux et programmes de recherche et de développement a été réalisée et a donné lieu à une journée d'échanges entre chercheurs et structures gestionnaires, avec un bilan critique de cette recherche ;
- Cette journée d'échanges a aussi permis d'esquisser une politique scientifique pour l'avenir ;
- Les résultats de l'enquête ont été intégrés dans les différents portails scientifiques et de documentation institutionnels.

¹ <http://carteau.onema.fr/>

² <http://www.documentation.eaufrance.fr/>

³ <http://www.toutsurlenvironnement.fr/>

2.12. Mobiliser les acteurs du tourisme pour la structuration d'offres touristiques locales autour des zones humides et leur promotion au niveau national

- Intégrer les acteurs du tourisme au GNZH ;
- Recenser les centres nature spécialisés sur les zones humides ;
- Définir les conditions d'accès et de valorisation des zones humides durables ;
- Solliciter l'intégration de visites de zones humides lors des journées du patrimoine.

2.12.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|--|-------------|
| Responsable | MEDDE – DEB |
| Partenaires envisagés : ≤5 | |
| Ministère du Tourisme, ODIT (nouvellement Atout France), association Ramsar France... | |
| Partenaires engagés : ≤5 | |
| Internationale : / | |
| Nationale : association Ramsar France, Atout France (relation sporadique), LPO, 5 PRZH | |
| Régionale et locale : PNR, syndicat mixte... | |

2.12.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|-------------------------------------|----------|------------|
| X | | |
| Difficulté à maintenir des contacts | | |

* Financement alloué

| | |
|----------------|--|
| ≤ 100 000 €/an | 24 000 € (projet de guide randonnée -biotopie) 50 000 €/an (convention Ramsar France/Onema) |
|----------------|--|

2.12.3. Groupes cibles (comme défini dans CESP 2012-2014)

| | | |
|-------|-------|-------|
| Axe 1 | Axe 2 | Axe 3 |
|-------|-------|-------|

| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio-pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------------|
| Groupes visés | | | | | | |
| | | | X | X | | |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | | | X | | | |
| Action très sommaire (partenariat temporaire ex : Atout France) | | | | | | |

2.12.4 Tâches et livrables réalisés

Faire connaître et accueillir le public

Dans le cadre de la promotion des sites Ramsar français, l'association Ramsar France a identifié environ 80 centres d'accueil ou d'éducation aux milieux humides. Ces derniers sont visualisables sur le Portail national zones humides¹ et sur l'application *smartphone* BaladOmarais. Un rapprochement est en cours avec le réseau international *Wetland link international*² afin de mettre en place un réseau national de promotion des milieux humides.

Promouvoir la visite des sites Ramsar

Depuis juillet 2014, L'association Ramsar France, l'Onema, les 5 Pôles-relais zones humides et la LPO sont partenaires de la **campagne « Cap sur... un site Ramsar »**³. Cette campagne a pour objectif de faire connaître au plus grand nombre la richesse de ces territoires hors du commun. La fréquentation de la page *Les sites Ramsar en France* a été multipliée par 7 depuis le lancement de la campagne en juillet 2014, par rapport à 2013. (juillet-décembre 2013 : 416 vues ; 2014 : 3009 vues).

Un **Guide nature-randonnée** dans les sites Ramsar est actuellement en cours de réalisation par les éditions Biotope.

Une démarche de qualité

Un certain nombre de territoires ont mis en place une démarche de qualité, de valorisation et de labellisation des milieux humides durables. À titre d'exemple figure le Parc naturel régional du marais poitevin avec l'acquisition du prix EDEN des Destinations touristiques européennes d'excellence⁴, du label Grand site de France⁵. La baie de Somme et

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/entre-terre-et-eau/ou-les-trouve-t-on/les-sites-reconnus/les-sites-ramsar-en-france>

² <http://wli.wwt.org.uk/fr/>

³ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualites/campagnes/cap-sur>

⁴ http://www.parc-marais-poitevin.fr/index.php/node_43/Espace-Videos/Remise-du-prix-EDEN-a-Bruxelles-pour-le-Parc-interregional-du-Marais-poitevin

⁵ <http://www.grandsitedefrance.com/>

la Camargue gardoise ont eux aussi reçu le label Grand site. D'autres ont lancé la démarche de labellisation, comme les marais de Brouage et de Rochefort. Le marais Audomarois a été, pour sa part, désigné en mai 2013¹ Réserve de biosphère de l'UNESCO, avec des zones de transition et tampon dédiées entre autres au développement durable et à l'éducation scientifique.

D'autres sites encore ont engagé une démarche de qualité, comme le Parc naturel du marais poitevin auprès des acteurs du tourisme de ce territoire « Embarcadère Qualité Marais poitevin »², ou encore des parcours ornithologiques, comme *Grus gascogna*³, ou sur le lac du Der⁴, ou sur le thème biodiversité et paysage, comme les ambassadeurs « biodiversité et paysage » en Camargue gardoise⁵.

Association des zones humides au patrimoine

Le thème Patrimoine culturel, patrimoine naturel des Journées européennes du patrimoine de 2014 a été l'occasion de mettre en lumière tant le patrimoine bâti des milieux humides que leur patrimoine naturel.

Depuis 2009, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes coordonne ces Journées européennes du patrimoine sur les étangs littoraux du pourtour méditerranéen.

Chaque printemps, un appel à projets est lancé auprès des gestionnaires des milieux littoraux méditerranéens et des structures d'éducation à l'environnement des régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse, en adaptant aux milieux lagunaires le thème de l'année proposé par le ministère chargé de la culture et de la communication⁶.

La Journée mondiale des zones humides

L'édition 2015 de la Journée mondiale des zones humides a été un franc succès avec plus de 550 animations en France métropolitaine et outre-mer (voir § 2.1 et 2.4).

BILAN

- Aucun acteur du tourisme n'a été intégré au GNZH ;
- L'identification et le développement d'un réseau de centres d'accueil ou d'éducation sur les milieux humides en est à son balbutiement ;
- Aucun travail national n'a été engagé sur les conditions d'accès et de valorisation des zones humides durables. Quelques sites ont lancé, voire obtenu, la labellisation Réserves de biosphère, Grand site de France, etc.
- L'intégration de visites de milieux humides lors des journées du patrimoine a principalement été proposée sur la façade méditerranéenne.

¹ <http://www.parc-opale.fr/marais4.asp>

² http://www.parc-marais-poitevin.fr/index.php/node_43/Espace-Videos/L-embarcadere-du-Mazeau-85-labellise-Embarcadere-qualite-Marais-poitevin

³ <http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/1-16649-L-hivernage-de-la-grue-cendree.php>

⁴ <http://www.lacduder.com/fr/le-paradis-des-oiseaux/le-rendez-vous-des-grues-cendrees>

⁵ <http://reseaux-ambassadeurs.fr/reseaux/ambassadeurs-du-patrimoine-biodiversite-et-paysages/>

⁶ <http://www.pole-lagunes.org/en-action/education-lenvironnement/journees-europeennes-du-patrimoine>

2.13. S'appuyer sur les études existantes pour ajuster les messages à destination du grand public

- S'approprier les résultats de l'étude en cours sur les perceptions sociales des zones humides, pour adapter les messages diffusés :
 - sur le portail ZH et les sites Internet des PRZH ;
 - sur les sites des ministères et des établissements publics (AE, CELRL, ONF, Onema, ONCFS...) ;
 - sur les sites Internet des membres du GNZH.

2.13.1. Échelle d'action et partenariats

| | |
|---|------------|
| Responsable | MEDDTL-DEB |
| Partenaires envisagés : +20 | |
| GNZH (environ 60 structures) | |
| Partenaires engagés : ≤10 | |
| Internationale : / | |
| Nationale : 5 PRZH, Onema, réseaux d'acteurs... | |
| Régionale et locale : | |

2.13.2. Niveau d'investissements

* Fréquence

| Ponctuelle | Continue | Récurrente |
|------------|----------|------------|
| X | | |
| | | |

* Financement alloué

| | |
|---------------|--|
| ≤ 30 000 €/an | 290 000 € / an - Développer et animer le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE – spécifier les données et les métadonnées (convention OIEau/Onema) 66 000 € (enquête représentations sociales) |
|---------------|--|

2.13.3. Groupes cibles (comme défini dans CESP 2012-2014)

| Axe 1 | | | Axe 2 | | | Axe 3 |
|------------------------|---|---|------------------------------------|---------------|------------------------|------------------------|
| 1.1 (Élus) | 1.2 (têtes de réseaux d'acteurs) | 1.3 (admin État et collectivités) | 2.1 (culture et tourisme) | 2.2 (EEDD) | 3.1 (socio- pro) | 3.2 (usagers – loisir) |
| Groupes visés | | | | | | |
| | | | X | X | | |
| Groupes touchés | | | | | | |
| | ... | X | | | | |
| | | | | | | |

2.13.4 Tâches et livrables réalisés

Une étude sur les représentations sociales

Le ministère en charge de l'écologie a chargé le laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS) du CNRS de réaliser une étude sur les représentations sociales des Français à l'égard des milieux humides¹.

Les résultats montrent que la perception des milieux humides par la population est bien meilleure qu'on ne pouvait le penser a priori. Par exemple, seulement 35 % des Franciliens et 2 % des résidents de ces milieux interrogés jugent ces derniers inutiles et 68 % des Franciliens et 63 % des résidents interrogés estiment nécessaire de les préserver.

Un dictionnaire pour standardiser les termes

L'actualisation du dictionnaire des données sur les zones humides a été lancée en avril 2011. Ce dictionnaire permet de standardiser les concepts actuellement utilisés à propos des zones humides. Les premiers travaux ont produit un dictionnaire de données standard et le scénario d'échange associé². Un niveau plus fin (outre-mer, sous-catégories de ZH...) est actuellement mis en chantier.

Diffusion de chiffres clés

Une synthèse *Agriculture, aquaculture et milieux humides : Chiffres clés* a vu le jour en 2012 (sortie hors édition ONB)³.

¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Vous-avez-dit-zone-humide-Enquete,30118.html>

² <http://www.sandre.eaufrance.fr/notice-doc/description-des-milieux-humides>

³ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualites/generales/agriculture-aquaculture-et-milieux-humides-chiffres-cles>

L'ensemble de ces données a été utilisé dans les divers supports de diffusion. À titre d'exemples : la publication du CEREMA *Milieux humides et aménagement urbain*¹, les fiches d'information du Portail national zones humides réalisé par l'Onema², le *Cahier de l'eau* n°8 du réseau des CPIE – zones humides³, les dossiers de presse⁴ des éditions de la Journée mondiale zones humides réalisés par la SNPN, des infographies⁵ et un quizz⁶ réalisés par le MEDDE pour la Journée mondiale des zones humides de 2015, etc.

BILAN

- L'étude sur les perceptions et représentations sociales des zones humides n'a pas été très riche d'enseignements quant aux possibilités d'adaptation des messages à destination du grand public. Les résultats ont toutefois permis d'illustrer les dossiers de presse de la Journée mondiale des zones humides pour montrer qu'une part significative de la population était consciente et favorable aux zones humides.
- Le vocable « zone humide » ne signifiant pas grand-chose pour le grand public (et quelque chose de très précis pour les acteurs confrontés au droit), comme l'a révélé l'étude du LADYSS, celui de « milieu humide » lui est désormais préféré, notamment pour éviter toute confusion avec les « zones humides » visées restrictivement par la réglementation sur l'eau, comme dans le 3^e Plan national d'action en faveur des milieux humides, le Groupe national pour les milieux humides, sur les sites institutionnels⁷, la documentation de l'ONEMA, du CERTU, etc.
- L'usage du vocable n'est toutefois pas encore généralisé sur tous les sites Internet des ministères, des établissements publics et des membres du GNMH, et il n'a pas été démontré que le terme était significativement plus parlant pour le grand public.
- En matière de communication, aucun travail n'a été engagé sur la teneur des messages et leurs objectifs (connaissances, attitudes, comportements) ni précisé le mode de communication, voire aucune stratégie⁸.

¹ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualites/generales/publication-d-un-ouvrage-sur-les-milieux-humides-et-l-amenagement-urbain>

² <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/entre-terre-et-eau/comment-les-decouvrir>

³ <http://plateforme.cpie.fr/IMG/pdf/Cahierdeleau8leszonesthumides.pdf>

⁴ <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-presse>

⁵ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-zones-humides-a-l-honneur-le-2.html>

⁶ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Quiz-sur-les-milieux-humides.html>

⁷ Message d'accueil du Portail national d'accès à l'information : « Bienvenue sur le site des milieux humides » ; rubrique Milieux humides du site Internet du MEDDE <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Milieux-humides-.html> ; ajouté dès août 2012 sur la page Wikipédia https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Zone_humide&diff=81639048&oldid=81245429

⁸ *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) – Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique - Etape 6 : Décider des modes de communication p 267*

3. CONCLUSION

- Il est important de noter que ce dispositif est le premier document officiel de la France sur ce sujet depuis les travaux du 1^{er} programme de CESP 1999-2002 lancé par le secrétariat de la convention de Ramsar.
- Ce dispositif a permis de mieux définir le rôle de chacun à l'échelle nationale malgré l'absence de mandat claire pour les coordinateurs de l'ONB et le correspondant formation.
- Le manque d'articulation avec les actions du 2^{ème} plan national en faveur des zones humides (aucun accompagnement du plan) ainsi que le manque de coordination nationale du dispositif (définition de mandat et choix de recourir ou non à des partenaires) a été un frein à la mise en œuvre de ce dernier par les membres du Groupe national zones humides (actuellement groupe national milieux humides).
- En matière de communication, il n'y a pas d'information sur la teneur des messages et leurs objectifs (connaissances, attitudes, comportements) ni précisé le mode de communication, voire aucune stratégie.
- Il existe un certain nombre de confusion sur la définition et l'utilisation des termes ce qui a entraîné un certain nombre d'erreur de structuration de ce dispositif (exemples : Axes et objectifs, sous-objectifs et actions, tâches et moyens d'action.)
- Les différentes étapes de construction d'un dispositif CESP définies dans le « *Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique* » de la Convention sur la diversité biologique n'ont pas été suivies.
- Les objectifs et sous objectifs n'ont pas été construits en fonction de questionnements ou de problématiques, c'est la raison pour laquelle ils sont relativement larges et donc peu moteur. De plus, la formulation de ces derniers donne l'impression d'un décalage entre les ambitions des objectifs de résultats (informer ou changer d'attitudes ou de comportement) et les objectifs de moyens (considérés à tort comme des actions).
- Le manque de définition clair et d'analyse des connaissances, intérêts et motivations des divers groupes cibles ne permet pas d'avoir une information de qualité sur l'atteinte des objectifs et sous-objectifs du dispositif.
- Il est à noter que la mise en place d'un suivi-évaluation du dispositif de CESP est la première action de ce dispositif, alors que dans le cadre du cycle vertueux de la démarche qualité, des indicateurs auraient dû être défini au cours de l'élaboration de ce dernier et non au cours de sa mise en œuvre.
- En ce qui concerne les actions de structuration (1 à 7), il est à noter que cinq sur sept d'entre elles ont été mises en œuvre (tâches et livrables) dont certaines avec succès. Ces cinq actions ont également touché partiellement ou totalement les groupes d'acteurs ciblés (voir tableau de synthèse ci-après).

1 : La mise en place d'un suivi-évaluation de la CESP n'est pas effective, avec une absence d'indicateurs pour chaque action, un manque de coordination et d'implication du

groupe restreint pour les zones humides. Toutefois, certains indicateurs possibles ont été identifiés et ils révèlent un accroissement significatif depuis 10 ans de l'implication et de la participation dans les événements liés aux zones humides, ainsi que sur les sites Internet d'information sur ces milieux.

2 : La confortation des réseaux des Pôles-relais zones humides par la labellisation, l'harmonisation et la création d'outils de communications est réussie, même si des efforts doivent encore être exercés pour mieux définir les publics cibles.

3 : L'observatoire des zones humides a été intégré dans l'Observatoire national de la biodiversité, et cette intégration a focalisé les efforts de l'action. Les publics cibles initiaux n'ont donc pas été véritablement touchés et une réflexion sur la relance du projet est en cours.

4 : L'animation grand public s'est focalisée sur la nomination d'un correspondant non gouvernemental pour la CESP en la personne de la SNP, qui édite aussi la revue *Zones Humides Infos* deux fois par an, et sur la Journée mondiale des zones humides, avec un comité de pilotage constitué des têtes de réseaux partenaires et du correspondant non gouvernemental CESP.

La valorisation de cet événement s'est traduit par une coordination des relations presse, un partenariat presse et l'instauration d'une journée de lancement national.

5 : Sensibilisation des élus : le choix d'un public cible très général, les « élus », a posé un problème pour la réalisation d'action, de livrable et d'argumentaire, et pour le suivi des effets de cette sensibilisation. Plus de précisions sur le(s) type(s) d'élus ciblés auraient permis d'être plus efficace.

Par ailleurs, les contacts et partenariats avec les groupes d'élus n'ont pas été assez réguliers tandis que d'autres canaux de diffusion spécifique à ce public n'ont pas été encore exploités.

Au final, les efforts se sont concentrés sur les élus de l'échelon communal.

6 : L'animation des réseaux et la recherche de synergies entre les acteurs de l'EEDD et des zones humides a abouti à plusieurs partenariats d'échelon national ou régionale (bassin versant), mais a aussi constaté que les têtes de réseaux de l'EEDD n'étaient que peu associées au Groupe national milieux humides.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de synergie ou de coordination entre les acteurs de l'EEDD sur la thématique des milieux humides.

7 : L'organisation et le développement des formations souffre d'un manque d'analyse des besoins et de l'offre de formation, ainsi que de coordination autour de la création des nouvelles formations. Cependant, les Pôles-relais zones humides assurent une veille sur les formations continues, centralisée sur leur site Internet.

- En ce qui concerne les actions d'amélioration permanente de l'action des acteurs (8 à 13), il est à noter que cinq sur six d'entre elles ont été mise en œuvre (tâches et livrables), dont certaines avec succès. Ces cinq actions ont également touchés partiellement ou totalement les groupes d'acteurs ciblés (voir tableau ci-après).

8 : L'amélioration partenariale de l'accessibilité du Portail national pour les zones humides, l'enrichissement et la consolidation de son contenu ont été réalisés, et se poursuivent, même si selon les modalités initiales se sont adaptées aux engagements effectifs des acteurs.

Il serait peut-être opportun de se rapprocher à nouveau des partenaires plus institutionnels, selon des modalités à définir.

9 : La coordination interministérielle pour la prise en compte des zones humides dans les stratégies publiques, si elle existe en partie sous la forme de la connaissance de la plupart des représentants zones humides concernés et de contacts permanents avec certains services et ministères, est toujours insuffisamment large et forte.

Plusieurs réunions par an rassemblent les services et ministères concernés, même si elles ne sont pas forcément spécifique au thème des zones humides, ou à celui-ci dans sa globalité, ni aux aspects de formation afférents.

10 : L'importance du sujet des zones humides dans les concertations animées par les structures porteuses des SAGE et par les MISE(N) a été pleinement réalisée, aussi bien par l'intermédiaire de circulaires que de fiches documentaires ou par l'inscription du sujet dans le 10^{ème} programme des agences de l'eau. La démarche est à poursuivre.

11 : Les connaissances issues des dix dernières années de recherche & développement sur les zones humides ont bien été recensées lors d'une enquête. Le résultat de ce recensement a été valorisé par une journée d'échanges entre chercheurs et gestionnaires, l'intégration dans les différents portails scientifiques et de documentation institutionnels et par sa contribution à l'esquisse d'une politique scientifique pour l'avenir

12 : La mobilisation des acteurs du tourisme pour la structuration et la promotion d'offres touristiques autour des zones humides est très loin d'être accomplie, avec la très grande difficulté de nouer des partenariats avec ces acteurs, et par conséquent l'absence de réflexion sur les conditions durables d'accès et de valorisation des zones humides.

Toutefois, l'identification et le développement d'un réseau de centres d'accueil ou d'éducation sur les milieux humides est débuté, même si ce sont encore les balbutiements, et les visites de milieux humides commencent à être proposées lors des Journées du patrimoine, plus particulièrement sur la façade méditerranéenne.

13 : Aucun travail n'a été engagé sur le recensement des études existantes ni sur la création et l'adaptation de messages à finalité particulière à destination du grand public. Par ailleurs, l'étude sur les perceptions sociales des zones humides a été pauvre d'enseignements.

Seule réalisation concrète, le vocable « zone humide », considéré comme obscur par le grand public ou confus pour certains acteurs, est progressivement remplacé par « milieu humide » dans les documents institutionnels, même s'il n'a pas été démontré que ce terme était significativement plus parlant pour le grand public.

TABLEAU DE SYNTHÈSE PAR ACTIONS

I = internationale, N = nationale, L = locale

P = ponctuelle, C = continue, R = récurrente

| Numéro d'action | Envergure | | | Investissements | | Mise en œuvre | |
|-----------------|-----------|-------------------|---------|--------------------|----------------|---|---|
| | Echelles | Partenariats (nb) | | Humain (Fréquence) | Financier (€) | acteurs touchés | Taches et livrables |
| | | envisagés | engagés | | | | |
| 1 | N | +20 | ≤20 | R | ≤ 5 000 €/an |  |  |
| 2 | N, L | +20 | +20 | C | ≤1 000 000€/an |  |  |
| 3 | N | ≤5 | ≤10 | R | ≤ 50 000 €/an |  |  |
| 4 | I, N, L | 0 | +20 | R | ≤ 100 000 €/an |  |  |
| 5 | N, L | ≤10 | ≤10 | R | ≤ 500 000 €/an |  |  |
| 6 | N, L | +20 | +20 | P, C, R | ≤1 000 000€/an |  |  |
| 7 | N | ≤10 | ≤10 | R | ≤ 100 000 €/an |  |  |
| 8 | N | +20 | ≤10 | C | ≤ 100 000 €/an |  |  |
| 9 | N | ≤10 | ≤5 | P, R | 0€/an |  |  |
| 10 | N, L | +20 | +20 | P | 0€/an |  |  |
| 11 | N | +20 | +20 | P | ≤ 100 000 €/an |  |  |

| | | | | | | | |
|----|------|----------|-----------|---|-------------------------------------|---|---|
| 12 | N, L | ≤ 5 | ≤ 5 | P | $\leq 100\ 000\ \text{€}/\text{an}$ |  |  |
| 13 | N | +20 | ≤ 10 | P | $\leq 30\ 000\ \text{€}/\text{an}$ |  |  |

4. ANNEXES

Annexe 1 : Pôles-relais zones humides

PARTENARIAT
Onema / Pôles-relais zones humides

- Constituer un réseau d'échange entre acteurs concernés par la gestion et la restauration des zones humides
- Mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques afin de les diffuser auprès des acteurs / gestionnaires pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration de ces milieux
- Participer activement à la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des zones humides

Coordination 






Sites Web – Un air de famille

En 2008

En 2015

Pôle-relais
Zones Humides

**ARTICULATION DES SITES WEB
 AVEC LE PORTAIL ZH**
 (Affichage, arborescence, contenu...)

- Toute l'actualité de l'international au régional
 - Mise en lumière des réseaux d'acteurs

Lettres électroniques

En 2008



En 2015



REFLEXIONS SUR :

- les contenus des brèves
- la charte graphique
- Fréquence (8 fois par an)
- Zoom sur (vidéos, R&D, retours d'expériences)

Communication – Synthèses Biblio









REFLEXIONS SUR :

- La représentation de l'ensemble des Pôles-relais dans le cadre de manifestation (Outils de communication et de diffusion sur les PRZH)
- L'affichage du logo Pôle-relais dans le cadre des missions de la structure porteuse
 - Schéma directeur de communication entre les PRZH
- Accompagnement des campagnes d'information (Cap sur un site Ramsar 2014 + Changeons de point de vue sur l'eau 2012)
- Synthèses bibliographiques (interpôles + charte graphique)

Bases documentaires



+ de 10 000 références
Nouvelle ergonomie / Nouveaux métiers :
recherche pré-enregistrée, espace personnel ...

**Financement des zones humides
en France (2015)**

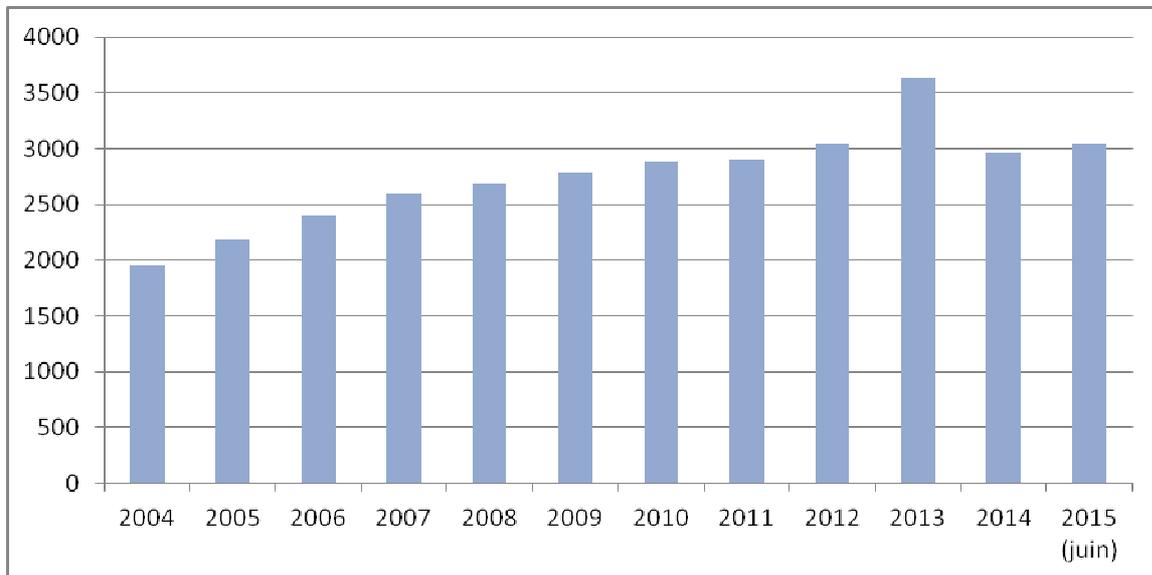
A compléter

Journée mondiale des zones humides (autour du 2 février)



2010 : 1^{er} programme national
2011 : 1^{er} bilan
2012 : 2^{ème} bilan – 1^{er} pas vers une coordination nationale
2013 : 3^{ème} bilan – création de la coordination nationale
2014 : 4^{ème} bilan – 1^{er} pas vers le développement de partenariats nationaux (15000)
2015 : 5^{ème} bilan (en cours) – application BilanOuvrains + média partenaire N4o planète + 46 partenaires inter/nat/rég

Annexe 2 : Évolution des abonnements à la revue *Zones Humides Infos*



Le nombre d'abonnés à la revue *Zones Humides Infos* a augmenté de 52 % en 10 ans (2004-2014).

Le nombre d'abonnés à la revue Zones Humides Infos, éditée par la SNPN et consacrée à une approche transversale, factuelle et thématique des zones humides à destination des acteurs de ces milieux, est passé d'un peu plus de 1 950 à près de 3 000 en 10 ans en raison d'une qualité de contenu toujours assurée, de l'effort de promotion de la revue par la SNPN, le Portail d'information des zones humides, les PRZH, etc. et de la diversification des formats (imprimé et, depuis 2013, numérique).

À noter que le pic de 2013 et la baisse de 2014 sont dus d'une part au lancement de la formule électronique, et d'autre part d'une campagne de rafraîchissement de la base de données des abonnements, les deux phénomènes se compensant à peu près sur cette période.

Annexe 3: Journée mondiale des zones humides

R & D et Gestionnaires

Logo of the Ministry of Ecology, Sustainable Development and Energy

**Groupe MNHN
 Acquis opérationnels
 de la R&D 2001-2011**

**A compléter
 rapport 2014**

Vidéos et retours d'expériences

**plus de 60 vidéos
 plus de
 300 retours d'expériences**

Journée mondiale des zones humides

2 février 2015

Les zones humides pour notre avenir



Journée Mondiale des Zones Humides 2015



Partenariats

5-47-6

Co-organiseurs de la JMZH:



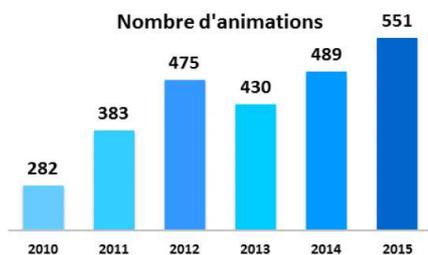
Partenaires de la JMZH:



Amis de la JMZH:

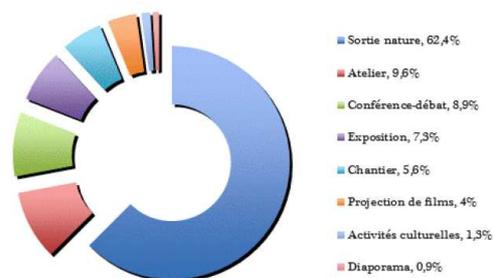


Quelles animations en 2015



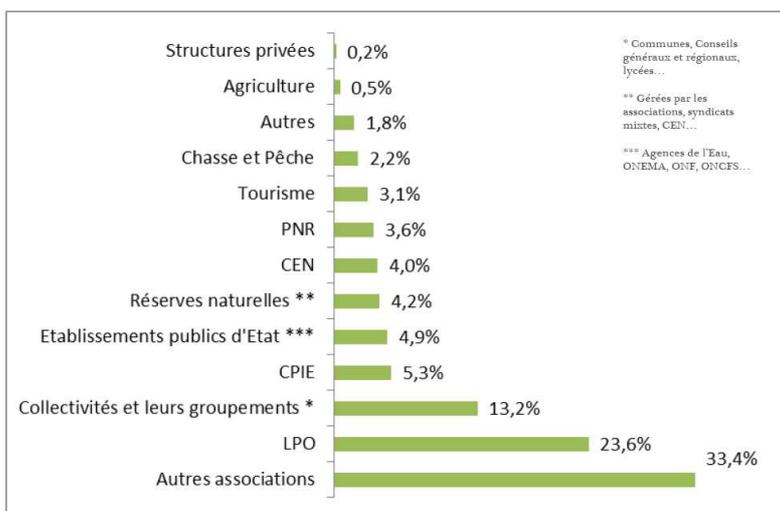
Augmentation de 13% le nombre d'animations par rapport à 2014

- Répartition assez similaire aux années précédentes
- Toujours une majorité de sorties nature



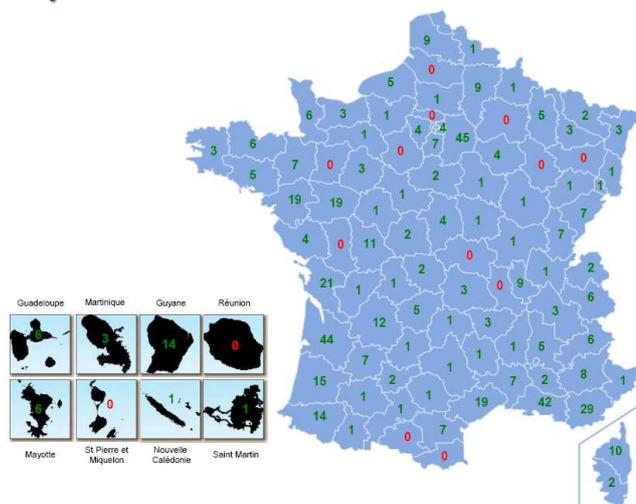
Type d'animations proposées en 2015

Type de structures proposant des animations



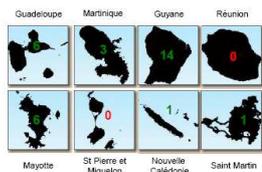
Répartition stable dans l'ensemble du type de structures impliquées dans la JMZH sur la période 2011 -2015

Répartition des animations en France en 2015

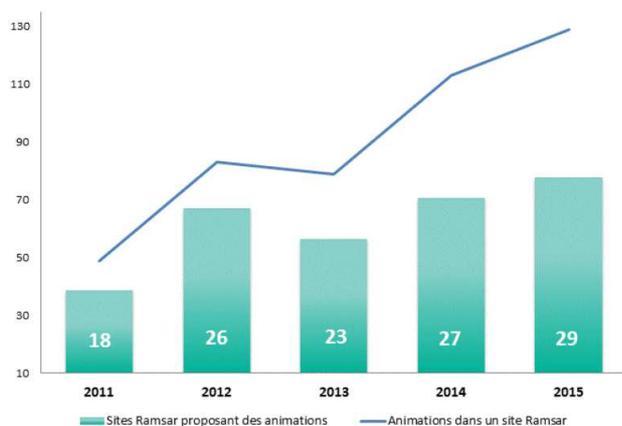


| | |
|----------------------------------|----|
| Nb départements participants | 87 |
| Nb départements non participants | 14 |

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'animations | 282 | 383 | 475 | 430 | 479 | 551 |
| Nombre de départements | 35 | 56 | 67 | 70 | 78 | 87 |



Evolution du nombre d'animations sur les sites Ramsar de 2011 à 2015



- 67% des sites Ramsar s'investissent dans la JMZH
- 1 animation sur 4 sur un site Ramsar

Annexe 4 : Les membres du groupe national pour les milieux humides

Mis en place en 2010 à l'initiative du ministère chargé de l'écologie, le groupe national pour les zones humides réunissait l'ensemble des acteurs concernés par les milieux humides. Ce groupe national s'est réuni au moins une fois par an, pour réaliser le suivi du Plan national d'action en faveur des milieux humides 2010-2013.

Il est composé des organismes suivants :

Représentant de l'État et de ses établissements publics

- [Ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#), correspondant français gouvernemental pour la Communication, l'Éducation, la Sensibilisation et la Participation (CESP)
- [Ministère chargé de l'Intérieur, des Outre-mer](#)
- [Ministère chargé de l'Économie, des finances et de l'industrie](#)
- [Ministère chargé de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt](#)
- [Groupement des DREAL](#)
- [Groupement des DDTM](#)
- [Atelier Technique des Espaces Naturels](#)
- [Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres \(PRZH\)](#)
- [Agence des Aires Marines Protégées](#)
- [Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques](#) (coordination des PRZH)
- [Office National des Forêts](#)
- [Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage](#)
- [Agence de l'Eau Adour-Garonne](#)
- [Agence de l'Eau Artois-Picardie](#)
- [Agence de l'Eau Loire-Bretagne](#)
- [Agence de l'Eau Rhin-Meuse](#)
- [Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse](#)
- [Agence de l'Eau Seine-Normandie](#)
- [Muséum National d'Histoire Naturelle](#)
- [Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement](#)
- [Institut national de la recherche agronomique](#)

Représentants des usagers

- [ACTA - Institut des filières animales et végétales](#)
- [Institut de l'élevage](#)
- [Assemblée permanente des chambres d'agriculture](#)

- [Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles](#)
- [Confédération paysanne](#)
- [Coordination Rurale Nationale](#)
- [Centre National Professionnel de la Propriété Forestière](#)
- [Fédération nationale de l'agriculture biologique](#)
- [Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique](#)
- [Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural](#)
- [Réseau agriculture durable](#)
- [Société des agriculteurs de France](#)
- [Fédération Nationale des Chasseurs](#)
- [Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau](#)
- [Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction](#)
- [Fédération Nationale des Conservatoires d'Espaces Naturels \(PRZH\)](#)
- [Union des Ports de France](#)
- [OMPO \(Oiseaux migrateurs du paléarctique occidental\)](#)

Représentants des collectivités territoriales

- [Association des Régions de France](#)
- [Assemblée des Départements de France](#)
- [Association des Maires de France](#)
- [Assemblée des communautés de France](#)
- [Fédération nationale des syndicats de marais](#)
- [Association Nationale des Élus du Littoral](#)
- [Forum des Marais Atlantiques \(PRZH\)](#)
- [Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin \(PRZH\)](#)

Représentants des associations

- [Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature](#)
- [Association France Nature Environnement](#)
- [Société Nationale de Protection de la Nature](#), correspondant français non gouvernemental pour la Communication, l'Éducation, la Sensibilisation et la Participation (CESP)
- [Fond mondial pour l'environnement \(WWF\)](#)
- [Ligue pour la Protection des Oiseaux](#)

- [Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France](#)
- [Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux](#)
- [Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes](#)
(Tour du Valat - PRZH)
- [Réserves Naturelles de France](#)
- [Humanité et biodiversité](#)
- [Association Ramsar France](#)
- [Rivage de France](#)
- [Vet'el, le réseau des vétérinaires en élevage](#)

Représentants des salariés

- [C.G.T](#)
- [C.F.D.T.](#)
- [CFE/CGC](#)
- [F.O.](#)

Convention de Ramsar

- Correspondant français du Groupe d'étude scientifique et technique (GEST) de la convention de Ramsar : Patrick Triplet, [Syndicat mixte de la Baie de Somme](#)
- [Secrétariat de la convention de Ramsar](#)

Annexe 5: Membres du groupe restreint ZH

Le groupe restreint zones humides assure l'animation et le suivi exhaustif des actions du Plan national d'action en faveur des milieux humides 2010-2013 pour le compte du groupe national pour les zones humides. Il est composé des organismes suivants :

Représentant de l'État et de ses établissements publics

- [Ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#), correspondant français gouvernemental pour la Communication, l'Éducation, la Sensibilisation et la Participation (CESP)
- [Ministère chargé de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt](#)
- [Groupement des DREAL](#)
- [Atelier Technique des Espaces Naturels](#)
- [Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres](#) (PRZH)
- [Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques](#) (coordination des PRZH)
- [Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse](#)
- [Muséum National d'Histoire Naturelle](#)

Représentants des usagers

- [Assemblée permanente des chambres d'agriculture](#)
- [Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles](#)
- [Fédération Nationale des Chasseurs](#)
- [Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction](#)
- [Fédération Nationale des Conservatoires d'Espaces Naturels](#) (PRZH)

Représentants des collectivités territoriales

- [Association Nationale des Élus du Littoral](#)
- [Forum des Marais Atlantiques](#) (PRZH)
- [Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin](#) (PRZH)

Représentants des associations

- [Association France Nature Environnement](#)
- [Société Nationale de Protection de la Nature](#), correspondant français non gouvernemental pour la Communication, l'Éducation, la Sensibilisation et la Participation (CESP)
- [Ligue pour la Protection des Oiseaux](#)
- [Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France](#)
- [Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes](#) (Tour du Valat - PRZH)

- [Association Ramsar France](#)

Représentants des salariés

- [C.G.T](#)
- [CFE/CGC](#)

Convention de Ramsar

- Correspondant français du Groupe d'étude scientifique et technique (GEST) de la convention de Ramsar : Patrick Triplet, [Syndicat mixte de la Baie de Somme](#)

Annexe 6 : Sources d'information sur les zones humides en France

| CENTRE NATIONAL DE RESSOURCE SUR LES ZONES HUMIDES | |
|--|---|
| Portail national des zones humides | http://www.zones-humides.eaufrance.fr |
| Revue Zones Humides Infos | http://www.snpn.com/spip.php?rubrique23 |
| Pôle-relais Tourbières | http://www.pole-tourbieres.org |
| Pôle-relais Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales | http://www.pole-zhi.org |
| Pôle-relais Marais Atlantiques, Manche et mer du Nord | http://www.forum-zones-humides.org |
| Pôle-relais Lagunes méditerranéennes | http://www.pole-lagunes.org |
| Pôle-relais Mangroves et zones humides d'Outre-mer | http://www.pole-zh-outremer.org |
| Rubrique ONMH de l'ONB | http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/thematiques/biodiversite-milieus-humides |
| Rubrique « milieux humides » du Ministère en charge du développement durable | http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Milieux-humides-.html |
| SITES WEB ASSOCIES (Echelle Nationale) | |
| Portail des documents techniques sur l'eau | http://www.documentation.eaufrance.fr/ |
| Carteau | http://carteau.onema.fr/ |
| Groupe d'histoire des | http://www.ghzh.fr/ |

| | |
|---|---|
| zones humides | |
| Gesteau | http://www.gesteau.eaufrance.fr/ |
| L'inventaire national du patrimoine naturel | http://inpn.mnhn.fr/accueil/index |
| Onema | http://www.onema.fr/ |
| SITES WEB DES AGENCES DE L'EAU & OFFICES DE L'EAU | |
| Rubrique Agence de l'eau Artois-Picardie | http://www.eau-artois-picardie.fr/Les-zones-humides.html |
| Rubrique Agence de l'eau Rhin-Meuse | http://www.eau-rhin-meuse.fr/zones_humides |
| Rubrique Agence de l'eau Seine-Normandie | http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=6881 |
| Rubrique Agence de l'eau Loire-Bretagne | http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_zones_humides |
| Rubrique Agence de l'eau Adour-Garonne | http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/milieux-aquatiques-et-biodiversite/les-zones-humides.html |
| Rubrique Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse | http://www.eaurmc.fr/pedageau/les-milieux-aquatiques/les-zones-humides.html |
| | |
| SITES WEB DES TETES DE RESEAUX NATIONALES (dont les structures territoriales ont été identifiées pour assurer le renforcement des relations entre acteurs) | |
| FPNRF | http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/ |
| AFEPTB | http://www.eptb.asso.fr/ |
| GESTEAU (MEDDE, Onema, | http://www.gesteau.eaufrance.fr/ |

| | |
|--|---|
| OIEau) | |
| Pôles-relais zones humides (Onema) | http://www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/les-poles-relais |
| AUTRES CENTRES DE RESSOURCES EN BASSINS, REGIONS OU DEPARTEMENTS | |
| Les zones humides du Finistère | http://www.zoneshumides29.fr/index.html |
| Les Zones humides de Rhône- Alpes | http://www.zoneshumides-rhonealpes.fr/ |
| Le Jura et les zones humides | http://www.zones-humides-jura.com/ |
| RPDZH | http://www.forum-marais-atl.com/reseau-partenaires-donnees-zones-humides.html |
| CATEZH Garonne | http://www.catezh.naturemp.org |
| CATZH Pyrénées Atlantiques | http://catzh64.fr/ |
| CATZH Ariège | http://www.ariegenature.fr |
| CATZH Célé | http://www.smbrc.com |
| CATZH Périgord Limousin | http://www.parc-naturel-perigord-limousin.fr |
| Réseau zones humides du Limousin | http://www.conservatoirelimousin.com/reseau-zones-humides.html |
| CATZH Pyrénées Centrales | http://www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr/catzh-pyrenees-centrales_7.php |
| CATZH Aveyron | www.adasea12.net (souci d'adresse) |
| CATZH Gers | www.adasea32.net (souci d'adresse) |
| CATZH Tarn | www.adasea81.net (souci d'adresse) |
| Rhizobiome - Réseau Sagne | www.rhizobiome.coop |
| CATER Base Normandie | http://www.caterbn.fr/ |
| SAGNE 48 | http://www.cen-lozere.org/les-programmes/sagne-48/ |
| RHOME0 | http://rhomeo-bao.fr/ |